

BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT GOYRANAIS

JUIN
2021

Mairie de Goyrans



SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	3
INFOS MUNICIPALES	4
Commémoration du 8 mai 1945	4
Info Covid	4
Compte administratif 2020 et budget 2021.....	5 à 16
Brèves du Conseil Municipal	16
Du nouveau dans l'équipe communale.....	16
Centre Communal d'Action Sociale	17
Noël de nos seniors.....	17
Les chenilles processionnaires au Lotissement les Pins.....	18
Club informatique intragénérationnel	19
Élections régionales et départementales	19
Lancement du nouveau dispositif « Maprocuration ».....	20
Carte d'identité numérique	21
Urbanisme	22
Dégradations et vandalismes répétés au sein de notre village.....	23
École.....	24 à 26
Silence ça pousse	27
ACTUS VILLAGE	28
État civil	28
Carnet gris.....	28
Informations numériques.....	28
Déploiement de la fibre à Goyrans	28
Le Marché dans tous ses "Etals"	29-30
ASSOCIATIONS	31
ENVIRONNEMENT	34
Sécheresse.....	34
Les déchets.....	34 à 37
Horaires de jardinage et de bricolage pour les particuliers	37
Rejoignez le mouvement « Adopte un hérisson ».....	37
Le moustique tigre	38
INFOS INTERCO'	39-40
INFOS TISSÉO	41-42
TRIBUNE LIBRE	43
INFOS PRATIQUES	44
Espace information.....	44
Petites Annonces.....	44
Inscription pour l'Actu Goyrans.....	44



Directeurs de publication : Corinne LACOSTE, Véronique HAITCE
Responsable de la rédaction : Corinne LACOSTE, Anne-Claire CAMAIN,
Julie COLLANGE, Véronique HAITCE, Denis VAILLANT
Photos couverture : C.LACOSTE (paysage) + Jeune goyransais (clocher)
Crédit Photos : Mairie de Goyrans,
A. CABANNIÉ, Adobe Stock, Corinne LACOSTE
Maquette : Sicoval **Mise en page et impression** : Sicoval
Tirage : 350 ex. – imprimé sur papier PEFC.



LE MOT DU MAIRE

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil du printemps présagent une période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux

jours nous permettra de mieux affronter les difficultés actuelles de la vie quotidienne.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien.

Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet car il est largement relayé par les médias et je ne souhaite pas alimenter davantage cette période qui peut paraître anxiogène pour un grand nombre d'entre nous. Toutefois, je me permets de faire appel à la plus grande prudence.

Nous devons continuer d'appliquer les gestes barrières et prendre soin de nous et de tous ceux qui nous sont chers. Nous continuerons à diffuser le plus rapidement possible, par le biais des Actus Goyrans et sur le site internet dont la nouvelle version va bientôt être mise en ligne, les informations nationales et locales sur le sujet afin de vous permettre de connaître les mesures de protection, notamment sur la vaccination opérée sur notre territoire.

Cela fait quelques mois que nous sommes au travail dans ces conditions particulières. Il a donc fallu gérer la crise sanitaire, appliquer les directives gouvernementales et préfectorales, être attentifs aux personnes fragiles et isolées et prendre le temps d'établir des contacts par des appels téléphoniques, des visites à domicile afin de les accompagner.

Mais aussi gérer avec les enseignants, les parents d'élèves, le personnel communal, les rentrées scolaires avec la mise en place d'un lourd protocole sanitaire.

Je tiens à remercier toutes ces personnes pour le travail d'équipe.

Je sais que les bénévoles des nombreuses associations attendent avec impatience la possibilité de redémarrer leurs activités. Nous serons à leur côté dès que nous pourrions à nouveau nous rencontrer, partager, organiser des activités qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Je me réjouis déjà de voir que nous aurons très certainement la joie de voir Goyrans en fête le 3 juillet et je remercie vivement la nouvelle équipe du comité des fêtes à qui nous apporterons aide et soutien nécessaire pour mener à bien cet événement tant attendu.

Je vous rappelle que Madame Julie COLLANGE, conseillère Municipale, référente COVID pour notre commune, les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie.

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Mais aujourd'hui, j'ai l'immense plaisir de vous présenter le troisième numéro du journal de la commune depuis l'arrivée de notre équipe à la mairie.

Il est riche en informations. Il vous présente, notamment, un article qui vous fera état des résultats de l'exercice 2020 et des prévisions retenues dans le budget 2021 approuvé à la majorité par le Conseil Municipal réuni en séance le 30 mars.

Ce budget a été construit en prenant en compte des prévisions en investissements afin de continuer la remise à

niveau des bâtiments publics, dont l'école.

A ce jour, la commune a une bonne santé financière et son taux d'endettement est faible. Compte-tenu des conditions d'emprunts actuelles, nous aurons donc plus de latitude lorsque nous serons amenés à prévoir le financement de grosses opérations telles que l'aménagement du Centre du village et la création de la « maison pour tous » prévus dans notre programme. Mais nous reviendrons vers vous dans quelques temps sur ce sujet.

Il y a parfois des points pas toujours sympathiques à aborder mais il est de mon devoir de vous informer que Goyrans n'est malheureusement pas épargnée par les actes d'incivilité et de petite délinquance qui peuvent obérer notre qualité de vie.

J'en appelle à la responsabilité de tous car les dégradations commises sur les biens publics sont l'affaire de chacun et coûtent cher à la commune et par définition à ses administrés.

La période estivale qui s'annonce est aussi le moment où nous sommes tous amenés à entretenir nos extérieurs, à réaliser ou faire réaliser quelques travaux de bricolage.

Ayant déjà été sensibilisée sur le sujet par des administrés, je me dois, là aussi, de rappeler qu'il existe des règles en la matière avec des plages horaires à respecter pour effectuer ces travaux.

Pour le bien de tous, je vous remercie de respecter ces plages qui vous sont rappelées dans ce numéro.

Il en va de même concernant la réglementation à respecter relative au brûlage des déchets verts.

L'équipe en place est au travail quotidiennement pour construire les fondations des 5 ans à venir et répondre ainsi aux enjeux de Goyrans.

Nous avons des équations à résoudre pour mener à bien les différents projets lancés mais aussi ceux pour lesquels nous nous sommes engagés lors de notre campagne.

La dimension écologique, la protection de l'environnement, la mise en concurrence en matière d'achats, les mutualisations des besoins avec le bassin de vie composé des communes environnantes mais aussi avec notre intercommunalité, la recherche de financements innovants, la communication régulière vers la population, l'écoute et le lien social sont au cœur de notre travail.

Ma préoccupation ainsi que celle de mon équipe est de relever ce défi. Croyez-en mon engagement pour réussir ensemble.

Je ne manquerai pas à ce titre de venir vers vous pour vous consulter, concerter les habitants, mettre en place une participation citoyenne dès que les premiers édifices des projets conséquents seront assez avancés pour nous permettre de vous les soumettre.

Vous l'aurez compris, je souhaite avancer avec méthode et préparer l'avenir de Goyrans pour bien vivre ensemble dans notre belle commune.

Je terminerai en vous disant que « L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare »

Prenez soin de vous et de vos proches.

Dans l'attente de pouvoir enfin venir vous rencontrer.

Véronique HAITCE
Maire de Goyrans



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Ce Samedi 8 mai, à Goyrans, un hommage traditionnel avec le dépôt de gerbe au monument aux morts a été organisé. Cette cérémonie n'a malheureusement pas été ouverte au public conformément aux directives du Ministère des Armées.

Avant le dépôt de gerbe, l'appel aux morts et la minute de silence, Madame le Maire a prononcé le discours de commémoration de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants. Un message de commémoration, mais aussi d'espérance :



Photo DDM, G.B.

Entendons les mots de Malraux : « *un monde sans espoir est irrespirable* ». La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face

aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante. Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.



INFO COVID

Les étapes du déconfinement



Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circulerait trop.

L'épidémie est toujours présente mais, la vaccination avançant, de bonnes nouvelles se font jour.

Les modalités d'un déconfinement progressif ont été énoncées par le Président de la République, les restaurants, bars et autres lieux de retrouvailles et de culture ont réouverts leurs portes.

L'équipe municipale se tient à la disposition des Goyranais pour toute question en lien avec l'épidémie (reprise des activités de loisir, modalités d'accès à la vaccination, etc...).

Si vous souhaitez recevoir les bulletins d'informations municipales en lien avec la Covid, il vous suffit de vous inscrire à l'ActuGoyrans en envoyant un mail à la mairie.



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET BUDGET 2021



L'exercice comptable 2020 a été clôturé et un nouveau budget pour l'année 2021 a été voté.

Cet article vous apporte les informations financières et vous rend compte de la situation financière à la clôture de l'exercice comptable 2020 et des choix retenus pour l'année 2021.

Le budget est structuré en un budget principal établi en Fonctionnement et en Investissement ayant trait à la gestion générale de la mairie.

■ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF AFFÉRENT AU BUDGET 2020 :

Le compte administratif a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal, dans le cadre de la clôture du budget principal 2020. Il est présenté en conformité avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Castanet-Tolosan.

Il dégage les résultats en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Tout d'abord, voici quelques données générales sur l'exécution financière de l'année 2020 :

DONNÉES GÉNÉRALES

Le Compte Administratif est caractérisé par les données globales suivantes.

Section Fonctionnement :

Recettes prévisionnelles Budget 2020	505 204,00 €
Dépenses prévisionnelles Budget 2020	505 204,00 €
Recettes exécutées pour 2020	605 843,96 €
Dépenses exécutées pour 2020	473 309,53 €
Solde sur l'exercice	132 534,43 €
Résultat reporté 2019	59 193,25 €
Solde après report du résultat reporté 2019	191 727,68 €

Section Investissement :

Recettes prévisionnelles Budget 2020	128 372,00 €
Dépenses prévisionnelles Budget 2020	128 372,00 €
Recettes exécutées pour 2020	33 488,92 €
Dépenses exécutées pour 2020	31 561,86 €
Solde sur l'exercice	1 927,06 €
Résultat reporté 2019	115 617,50 €
Solde après report du résultat reporté 2019	117 544,56 €



INFOS MUNICIPALES

Il est intéressant de comparer ces données à celles des deux années précédentes afin d'avoir une vision précise de leur évolution générale et par chapitres comptables, appuyée par différents graphiques :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - EVOLUTION GÉNÉRALE

	2018	2019	Taux de progression 2018-2019	2020	Taux de progression 2019-2020
Dépenses	468 385,48 €	471 575,21 €	0,68%	473 309,53 €	0,04%
Recettes	475 784,70 €	483 054,80 €	1,53%	605 843,96 €	25,42%
Résultat de l'exercice	7 399,22 €	11 479,59 €	55,14%	132 534,43 €	1051,58%
Résultat reporté	40 314,44 €	47 713,66 €	18,35%	59 193,25 €	24,06%
Résultat après report	47 713,66 €	59 193,25 €	24,06%	191 727,68 €	223,90%

L'excédent après report, constitue un fonds de roulement qui représentera une inscription en recette de fonctionnement au budget 2021.

2 - ANALYSE PAR CHAPITRE

RECETTES >

	Taux de progression 2018/2019 Pour mémoire	Réalisé 2019		Réalisé 2020		Taux de progression 2019/2020
		Montant	Part proportionnelle	Montant	Part proportionnelle	
13 - Atténuation de charges	171,03 %	14 007,92 €	2,90 %	13 108,11 €	2,16 %	-4,42 %
70 - Produits de services	-2,82 %	41 003,79 €	8,49 %	25 393,26 €	4,19 %	-38,07 %
73 - Impôts et taxes	2,74 %	282 878,00 €	58,56 %	425 116,00 €	70,17 %	50,28 %
74 - Dotations et participations	-2,41 %	102 216,45 €	21,16 %	107 235,09 €	17,70 %	4,91 %
75 - Autres produits de gestion courante	-1,24 %	16 429,45 €	3,40 %	12 782,95 €	2,11 %	-22,19 %
77 - Produits exceptionnels	-16,35 %	26 519,19 €	5,49 %	20 207,55 €	3,33 %	-23,8 %
Immobilisations En Regie (042)	néant	0 €		2 001,00 €	0,34 %	
Totaux		483 054,80 €	100 %	605 843,96 €	100 %	



Quelques Observations par chapitres

• Chapitre 013 (-4,42 %) :

Il correspond aux remboursements des charges salariales des agents en situation de congé maladie, perçus par la mairie dans le cadre de son adhésion pour sa couverture par assurance statutaire.

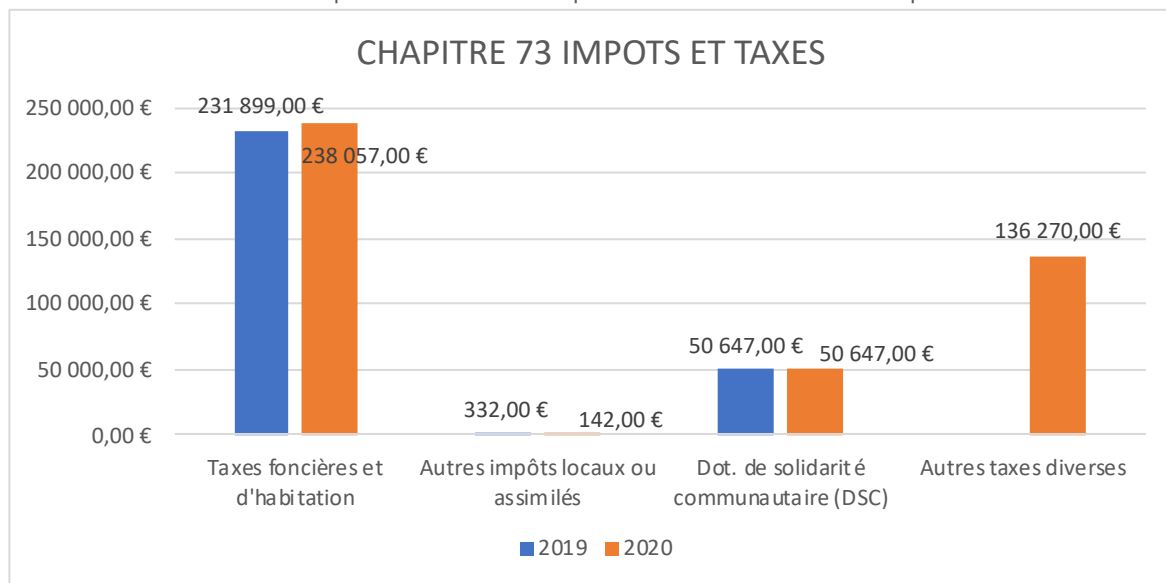
• Chapitre 70 (-38,07 %) :

Il s'agit des produits des services proposés par la mairie. La crise sanitaire a un effet direct dans la baisse de ce chapitre compte-tenu de la baisse de la fréquentation du marché, de l'école, de la cantine et garderie dûe au confinement.

• Chapitre 73 (+50,28 %) :

Cette variation positive est dûe essentiellement à l'encaissement de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles (votée par le conseil municipal de 2007).

Le tableau ci-dessous donne la répartition et la comparaison des différents impôts entre 2019 et 2020 :



Imputation 73111 : Impôts directs :

Les taux des impôts locaux n'ont pas fait l'objet de modification lors du vote du budget 2020. La légère augmentation est dûe aux modulations automatiques des évolutions des bases servant au calcul de l'impôt. Il faut rappeler la mesure gouvernementale relative à la suppression de la taxe d'habitation de façon progressive avec des dégrèvements depuis 2018 pour les foyers les plus modestes jusqu'à une exonération totale pour l'ensemble des foyers en 2023.

On peut noter que pour Goyrans 6% de foyers étaient exonérés de la taxe d'habitation avant le démarrage de la réforme et 21 % de foyers ont bénéficié de l'exonération en 2020. En conséquence, c'est 75 % des foyers goyrans qui seront concernés par l'exonération de la taxe d'habitation la dernière année de la mesure en 2023.

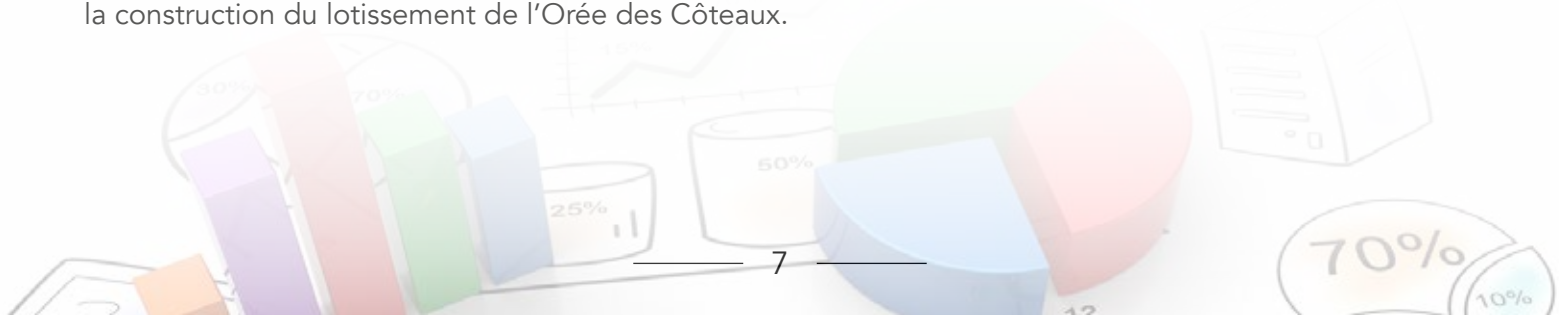
Imputation 73212 : Dotation de solidarité communautaire (DSC) :

Elle est versée à la commune par le Sicoval. Son montant est stable.

Imputation 7388 : Autres :

Il s'agit de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains.

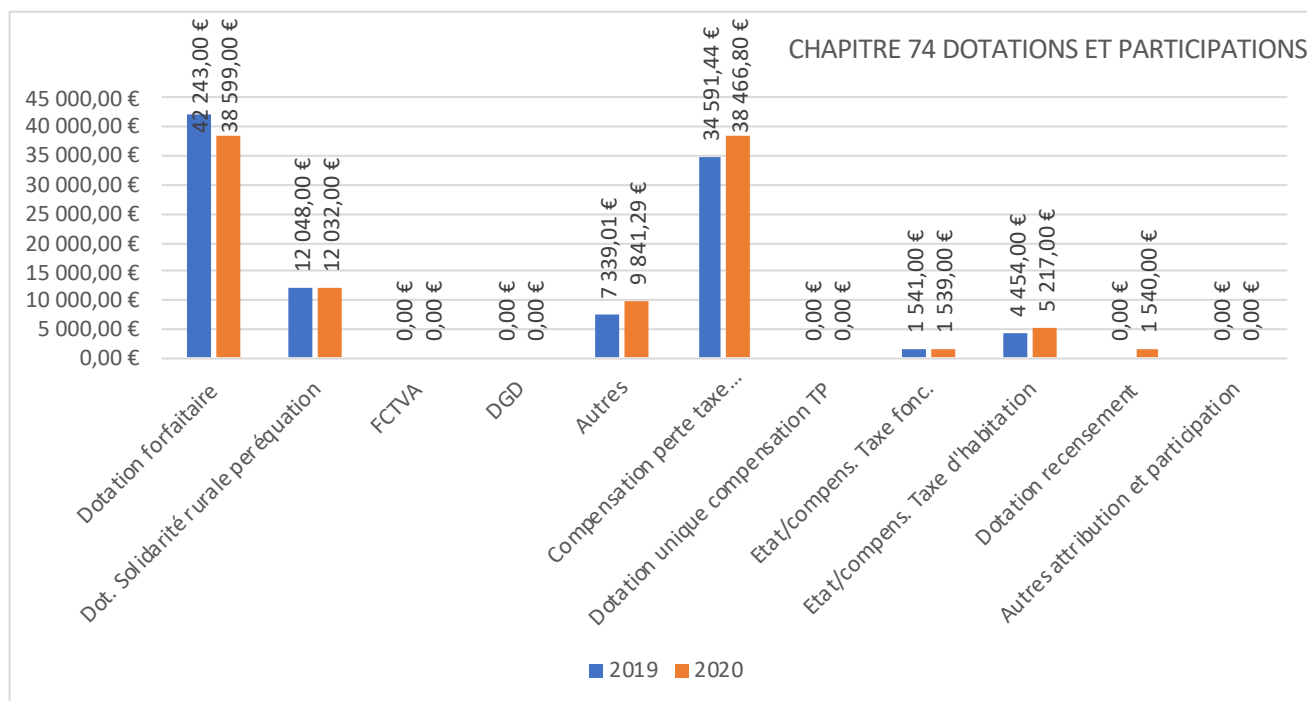
En 2020, le montant perçu est dû au classement du terrain agricole en terrain constructible et vendu pour la construction du lotissement de l'Orée des Côteaux.





• Chapitre 74 : Dotations et Participations

Diverses recettes émanant de l'Etat.



• Chapitre 75 (-22,19 %) :

Ce chapitre regroupe deux natures comptables :

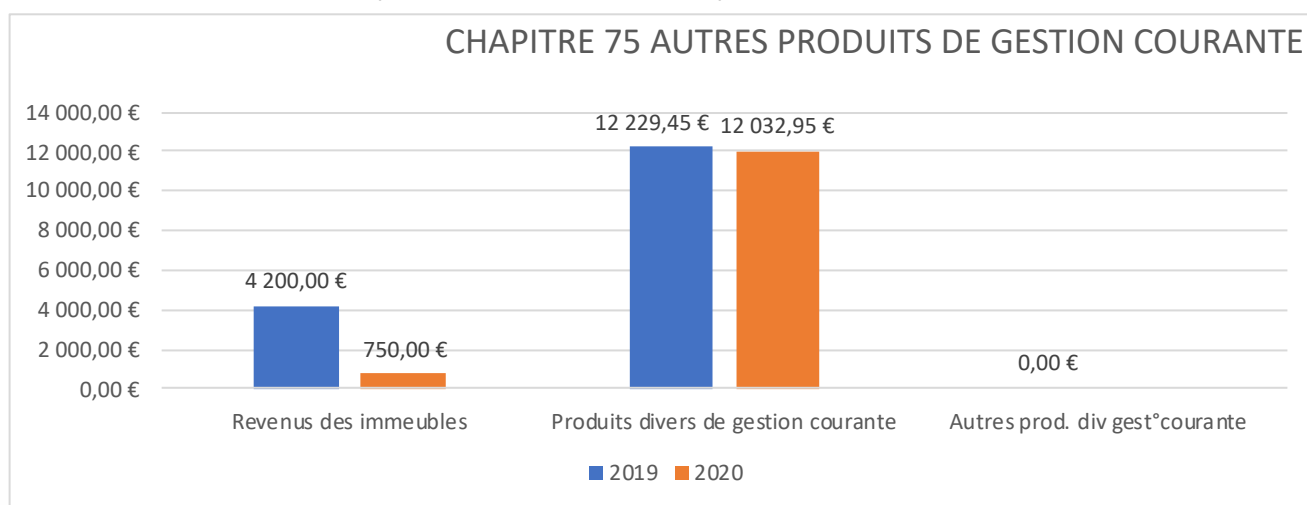
Imputation 752 : Revenus des immeubles :

Il s'agit essentiellement de la location de la salle des fêtes pour laquelle une baisse importante est constatée compte-tenu de la crise sanitaire et de l'interdiction des rassemblements festifs et sportifs.

Imputation 7588 : Produits divers de gestion courante :

Il s'agit, entre autres, de la participation par le syndicat intercommunal de l'école maternelle aux frais annuels des agents administratifs et techniques de Goyrans qui effectuent le secrétariat administratif et le suivi du budget mais aussi la maintenance et l'entretien du bâtiment. Ce temps de travail est facturé et remboursé à la commune par le syndicat intercommunal en charge de cette école intercommunale.

L'histogramme ci-dessous vous permettra d'identifier ces produits et leur évolution entre 2019 et 2020 :



• Chapitre 77 (-23.80 %) :

Perception de recettes exceptionnelles relatives à des remboursements divers (remboursements de la part des assurances par exemple).

Son montant est donc très conjoncturel.



DÉPENSES >

	Taux de progression 2018/2019	Réalisé 2019		Réalisé 2020		Taux de progression 2019/2020
		Montant	Part proportionnelle	Montant	Part proportionnelle	
011 - Charges à caractère général	-7,12 %	128 695,69 €	27,29 %	111 339,89 €	23,52 %	-13,49 %
012 - Charges de personnel	+1,54 %	191 478,96 €	40,60 %	205 240,54 €	43,36 %	+7,19 %
65 - Autres charges de gestion courante	+7,48 %	114 918,25 €	24,37 %	120 227,14 €	25,40 %	+4,62 %
014 - Atténuation de produits (dont Attribution de compensation versée au Sicoval)	+4,32 %	31 025,00 €	6,58 %	30 156,00 €	6,37 %	-2,80 %
66 - Charges financières	-17,50 %	1 793,03 €	0,38 %	1 398,64 €	0,30 %	-22,00 %
67 - Charges exceptionnelles	néant	0 €	0 %	919,32 €	0,20 %	néant
040 - Dotation aux amortissements	+50,68 %	3 664,28 €	0,78 %	4 028,00 €	0,85 %	+9,93 %
Totaux		471 575,21 €	100 %	473 309,53 €	100 %	

Quelques Observations par chapitres >

• Chapitre 011 (-13,49 %) : charges à caractère général

Il s'agit des dépenses générales en lien avec le fonctionnement de la Mairie (carburant, maintenance, fournitures diverses, petit outillage, documentation...).

Ce chapitre est impacté de manière notable par la crise sanitaire soit par des baisses de dépenses sur des postes ne pouvant être mis en œuvre, soit sur des postes générés par la crise sanitaire comme les dépenses pour fourniture d'hygiène par exemple.

• Chapitre 012 (+7,19 %) : coûts salariaux

Il s'agit du poste de dépenses le plus important soit 43,36 % des dépenses totales de fonctionnement

La rémunération des titulaires a diminué de 17,20 % due au départ à la retraite d'un agent fonctionnaire en cours d'année 2020.

La rémunération des non titulaires a augmenté de 74,91 % en raison du remplacement de l'agent fonctionnaire parti à la retraite par un agent contractuel, mais également par le remplacement des agents en congés de maladie.

• Chapitre 014 (-2,80 %) : Atténuations de produits

Il s'agit :

- De l'attribution de compensation du Sicoval qui correspond aux services communs effectués par le Sicoval pour le compte de la commune (voierie, droit des sols, fauchages).
- Du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).



INFOS MUNICIPALES

• Chapitre 65 (+4.62 %) : Autres charges de gestion courante

Il correspond :

- Aux contributions versées par la commune à différents organismes de regroupement :

Contribution	
Syndicat intercommunal de l'école maternelle (participation de goyrans)	67 107 €
SMRAD (ancienne Décharge de Drémil Lafage)	2 197 €
SICOVAL pour le paiement du service déchets	4 788 €
Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne	1 690 €

- Aux subventions aux associations :

Associations	
Association des parents d'élèves de l'école élémentaire	350 €
Chasse ACCA	250 €
Comité des fêtes (compte-tenu de la situation sanitaire, aucune subvention n'a été demandée par l'association)	0 €
TGV	800 €
Itin'errances	400 €
Association de Lacroix Falgarde pour la stérilisation des chats errants	100 €

Ce chapitre concerne également la dépense liée aux indemnités élues versées pour l'année 2020.

• Chapitre 66 (-22 %) : charges financières

Intérêts générés par l'emprunt contracté pour la construction des cours de tennis en 2009 et pour les travaux d'enfouissement des réseaux en 2006.

• Chapitre 040 (+9,93 %) : dotation aux amortissements

Cette dotation est impactée par les renouvellements d'équipements opérés antérieurement : l'amortissement de l'exercice 2020 prend en compte les équipements renouvelés en 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - EVOLUTION GÉNÉRALE

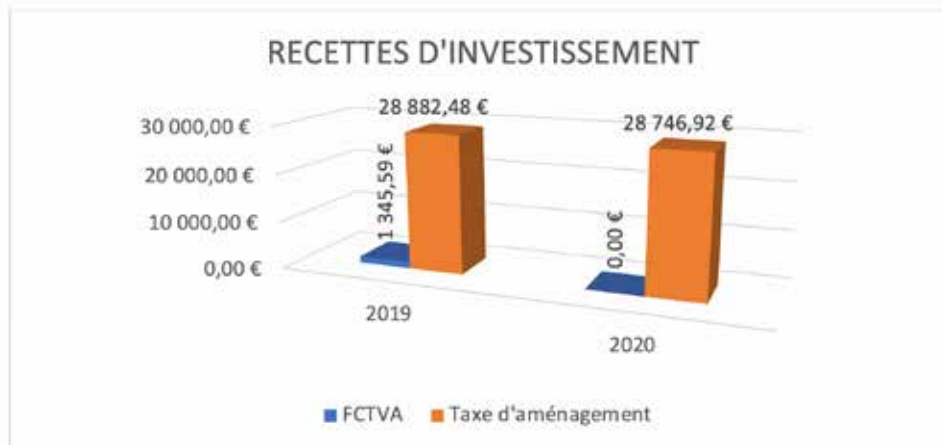
	2018	2019	Taux de progression 2018/2019 Pour mémoire	2020	Taux de progression 2019-2020
Dépenses	42 086,47 €	13 419,75 €	-92,63 %	31 561,86 €	+135,18 %
Recettes	101 544,54 €	36 158,35 €	-64,39 %	33 488,92 €	-7,38 %
Résultat de l'exercice 2020	59 458,07 €	22 738,60 €		1 927,06 €	
Résultat reporté 2019	33 420,83 €	92 878,90 €		115 617,50 €	
Résultat après report	92 878,90 €	115 617,50 €		117 544,56 €	



2 - RECETTES

Les recettes sont essentiellement composées par :

- La taxe d'aménagement liée à l'urbanisme.
- Les amortissements.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : il n'a pas pu être perçu sur 2020 pour des raisons techniques mais sera pris en compte dans le budget primitif 2021.



3 - DÉPENSES

Les dépenses sont caractérisées, notamment, par les points suivants :

- Le remboursement du capital d'emprunt.
- Des acquisitions informatiques pour le changement des PC du secrétariat et l'achat de licences.
- Des travaux divers sur les bâtiments publics et sur le camion.

SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MAIRIE

Les budgets relatifs aux 2 exercices précédents peuvent être caractérisés par les données financières suivantes :

	2019	2020
Section Fonctionnement		
Prévisions budgétaires	525 051,66 €	505 204,00 €
Dépenses réalisées	471 575,21 €	473 309,53 €
Recettes réalisées	483 054,80 €	605 843,96 €
Résultat global de clôture *	59 193,25 €	191 727,68 €
Section Investissement		
Prévisions budgétaires	148 860,90 €	128 372,00 €
Dépenses réalisées	13 419,75 €	31 561,86 €
Recettes réalisées	36 158,35 €	33 488,92 €
Résultat global de clôture *	115 617,50 €	117 544,56 €

* Ce résultat intègre le report de l'année n-1

Le résultat de fonctionnement sera maintenu dans sa totalité en section de fonctionnement et fera l'objet d'une inscription en recette de fonctionnement dans le budget 2021.



■ APPROBATION DU BUDGET 2021 :

DONNÉES GÉNÉRALES

Suite à l'approbation du compte administratif du budget 2020, le budget 2021 a été établi en incluant les résultats 2020.

Les volumes globaux en dépenses et recettes sont caractérisés comme suit :

	Budget 2019	Budget 2020	Progression 2019/2020	Budget 2021	Progression 2021/2020
Fonctionnement	525 051,66 €	505 204,00 €	-3,78%	620 015,00 €	+22,76%
Investissement	148 860,90 €	128 372,00 €	-13,76%	133 152,56 €	+3,72%

Remarque : la prévision en dépenses de fonctionnement tient compte d'un surplus de prévision de recettes de fonctionnement de 109 196 € après avoir évalué le besoin sincère en dépenses réalistes et nécessaires. Ce reliquat de recettes a été réparti sur différentes imputations de dépenses augmentées afin de respecter le principe de l'équilibre de la section, dans la mesure où la somme totale n'a pu faire l'objet d'une inscription en dépenses imprévues limitées à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement prévues. Ceci explique le pourcentage d'augmentation du montant des prévisions de dépenses 2021 par rapport à 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - RECETTES

• Reprise du résultat de fonctionnement

La reprise du résultat de fonctionnement 2020 est intégrée dans le budget et représente une recette de fonctionnement de 191 727,68 €. Aucune affectation de ce résultat vers la section d'investissement n'est nécessaire cette année compte-tenu du résultat d'investissement 2020 excédentaire et suffisant pour couvrir le besoin en investissement retenu pour l'année 2021.

• Produits de services / dotations et participations (chapitre 70 et 74)

Ces deux postes de recettes sont inscrits en tenant compte des réalisés de 2020.

Il s'agit des produits liés aux facturations par la commune (cantine, garderie...) et des dotations perçues de l'Etat.

• Impôts et taxes (chapitre 73)

Sur ce poste, on peut noter une diminution importante par rapport à l'année 2020 dans la mesure où l'année 2020 tenait compte d'une recette relative à la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Les taux des impôts locaux « part communale » sont maintenus pour l'année 2021.

La mesure gouvernementale relative à la suppression de la taxe d'habitation pour tous à horizon 2023 fait l'objet d'une procédure de compensation pour les communes.

Dès 2020 le produit de la taxe d'habitation a été remplacé par le produit de la taxe foncière « part départementale » mais ce dernier peut ne pas être suffisant ou inversement trop avantageux.

Cette compensation est évaluée en tenant compte de la base de l'impôt « taxe d'habitation » de la commune de 2020 multipliée par le taux de la taxe d'habitation « part communale » de 2017.

Pour GOYRANS, en 2019, le produit de la taxe d'habitation est de 124 915 € et le produit « part départementale » de la Taxe foncière bâtie est de 195 841 € : soit un gain de 70 926 €.

La commune serait surcompensée, en conséquence un coefficient correcteur évite que la commune de GOYRANS ne perçoive plus avec la réforme qu'elle n'aurait perçu en produit Taxe Habitation si la réforme n'avait pas eu lieu. On parle alors d'écrêtement.

La compensation permettra à la commune de maintenir la perception d'une recette à hauteur de ce qu'elle percevait au titre de la taxe d'habitation avant la réforme d'exonération.



• Produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste concerne le remboursement par le syndicat intercommunal de l'école maternelle (SIEMCA) de la cantine des enfants de la maternelle ainsi que les locations de la salle des fêtes

La prévision est inscrite au regard du réalisé 2020 compte-tenu de la crise sanitaire et au peu de location de la salle des fêtes, qui entraînent une perte de recettes habituelles.

2 - DÉPENSES

• Masse salariale

Les dépenses en fonctionnement sont, eu égard à l'activité tertiaire et de services de la Mairie, toujours essentiellement impactées par la masse salariale qui a représenté, en 2020, 43.36 % des dépenses réalisées.

Pour le budget 2021, la prévision inscrite tient compte d'une évolution de 6.5% afin de prendre en compte les évolutions de carrières et réglementaires sans modification du nombre d'agents et le besoin éventuel de remplaçants des agents communaux.

• Fonctionnement général de la structure

Dépenses récurrentes

Le fonctionnement général de la structure est intégré dans des conditions quasiment identiques d'une année à l'autre, en prenant en compte les évolutions des coûts.

L'exécution du budget tiendra compte de la rationalisation des dépenses et d'une pratique d'une mise en concurrence systématique.

Les contributions aux organismes de regroupements sont inscrites en tenant compte de la baisse de la participation de Goyrans au syndicat intercommunal de l'école maternelle (SIEMCA) compte tenu de la répartition des dépenses de fonctionnement du SIEMCA réalisées qui ont diminuées en 2020.

Syndicat intercommunal de l'école maternelle (participation de goyrans)	56 600 €
SMRAD ancienne Décharge de Drémil Lafage)	2 200 €
SICOVAL pour le paiement du service déchets	600 €
Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne	5 000 €

Indemnités des élus

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article 92-2 et 92-3) avec pour objectif, tel que formulé par le gouvernement, de notamment « reconnaître l'importance de l'engagement des élus et leur rôle essentiel », les indemnités d'élus du maire et des adjoints régies par les articles L.2123-20 et article L.2123-2-1 sont ajustées afin d'appliquer la réglementation en vigueur conformément aux articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales - CGCT) et de prendre en compte les taux fixés par le texte.

Subvention aux associations

Les subventions annuelles au bénéfice des associations s'élèvent à :

	vote 2021
Association des parents d'élèves de l'école élémentaire	350 €
Chasse ACCA	250 €
Comité des fêtes	2 000 €
Association du lotissement des Pins	300 €
TGV	800 €
Iti'nérances	400 €
Association de Lacroix Falgarde pour la stérilisation des chats errants	150 €



Subvention Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et coopérative scolaire

- CCAS : 1 500€
- Coopération scolaire : 500€

Dotation aux amortissements

Cette dotation est calculée sur la base des acquisitions en Investissement et travaux en Fonctionnement de l'année 2020.

• Équilibre de la section

Le surplus des recettes de fonctionnement, après avoir affecté les besoins en dépenses de fonctionnement, s'élève à 109 196,68 €.

La répartition de ce reliquat est effectuée de la façon suivante :

- Dépenses imprévues à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses de fonctionnement
- Prévision pour dépenses non affectées faisant office de réserve : montant réparti dans trois chapitres sur des imputations comptables ciblées non affectées à des besoins identifiés et ce afin de ne pas surévaluer le besoin réel en matière de dépenses.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - RECETTES

Les recettes en investissement restent par nature peu diversifiées et peu importantes.

• FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)

Il s'agit pour la commune de récupérer une partie de la TVA payée sur les dépenses d'investissement effectuées en 2019.

• Taxe d'aménagement

Cette taxe a été prévue de manière minimaliste en tenant compte de la somme perçue depuis le début de l'année 2021. Elle est liée aux permis de construire déposés.

• Amortissements

Les recettes d'amortissement ont été intégrées par application des rythmes d'amortissement applicables.

• Report de l'excédent 2020

Le résultat 2020 est reporté en recette d'investissement pour 117 544,56 €.

2 - DÉPENSES

• Remboursement du capital d'emprunt

Le remboursement du capital d'emprunt pour 2021 a été pris en compte en totalité.

• Équipements divers et maintenance des bâtiments

L'année 2021 est proposée comme une année sans investissement lourd mais encore une année de stabilisation des bâtiments existants et des prévisions en matière d'étude pour commencer à travailler sur le projet phares de l'équipe municipale avec la réalisation de l'aménagement du centre du village et de la « maison pour tous ».

• Équilibre de la section

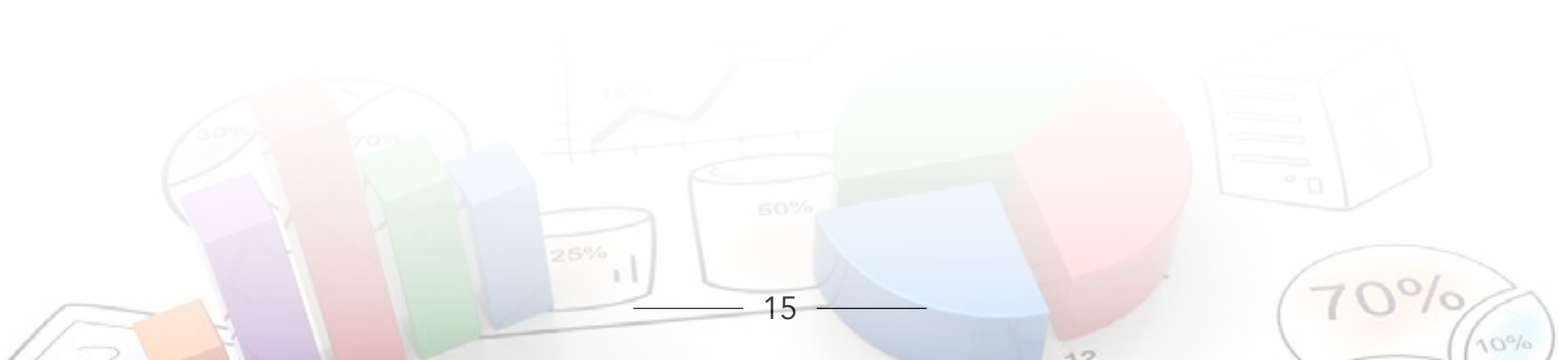
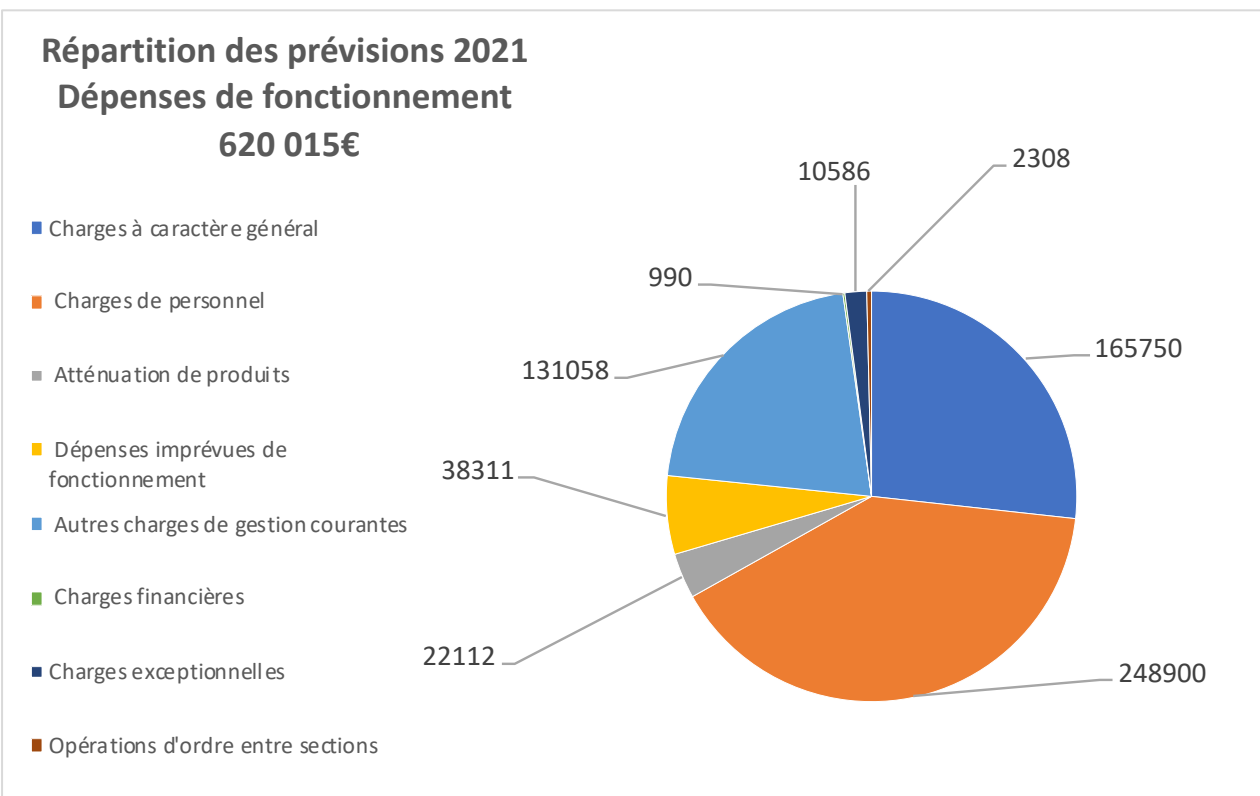
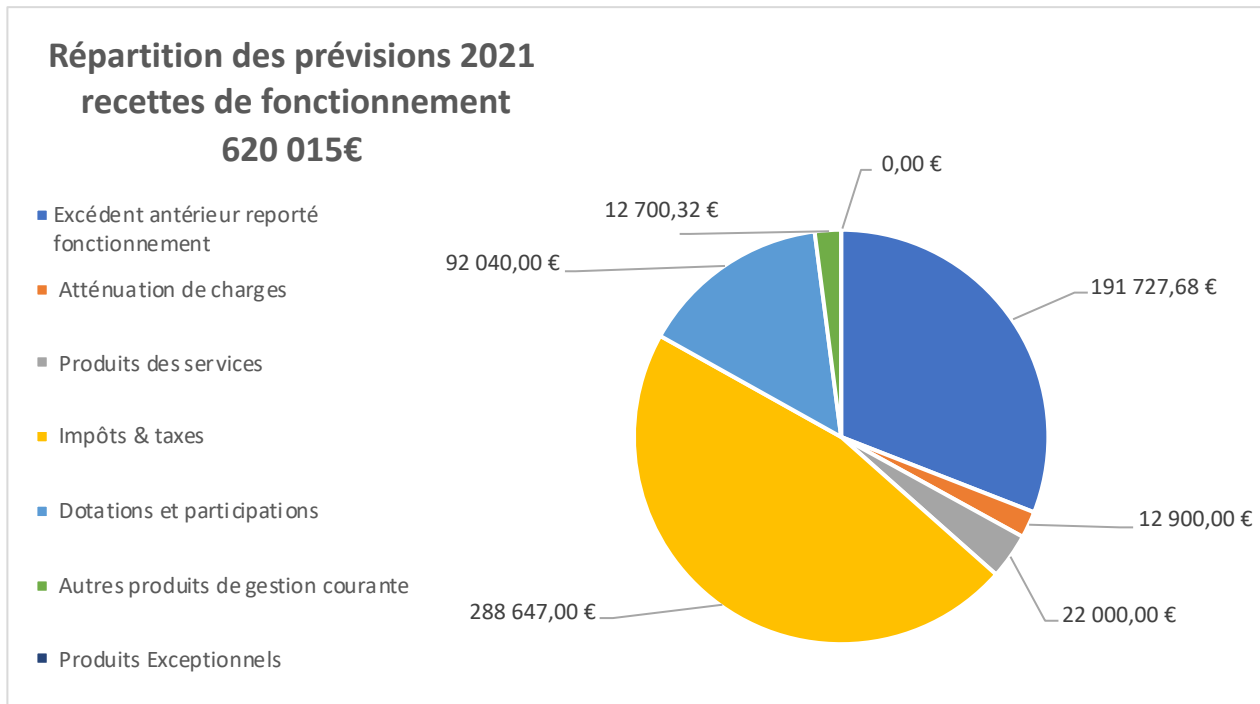
La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement réelles s'élève à 20 612,56 €

Ce surplus de recettes est affecté de la façon suivante :

- Dépenses imprévues à hauteur maximale de 7,5 % du montant des dépenses d'investissement réelles.
- Prévision pour dépenses non affectées faisant office de réserve.



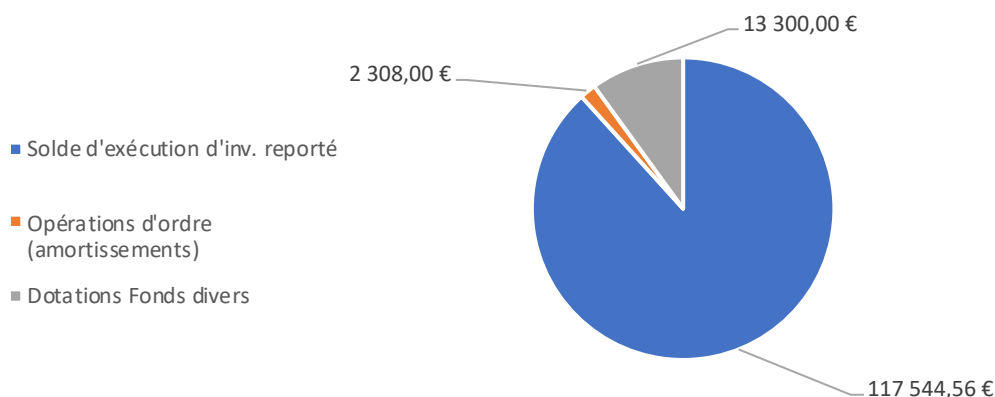
Ci-dessous, la répartition des prévisions globales du budget 2021 pour chaque section :





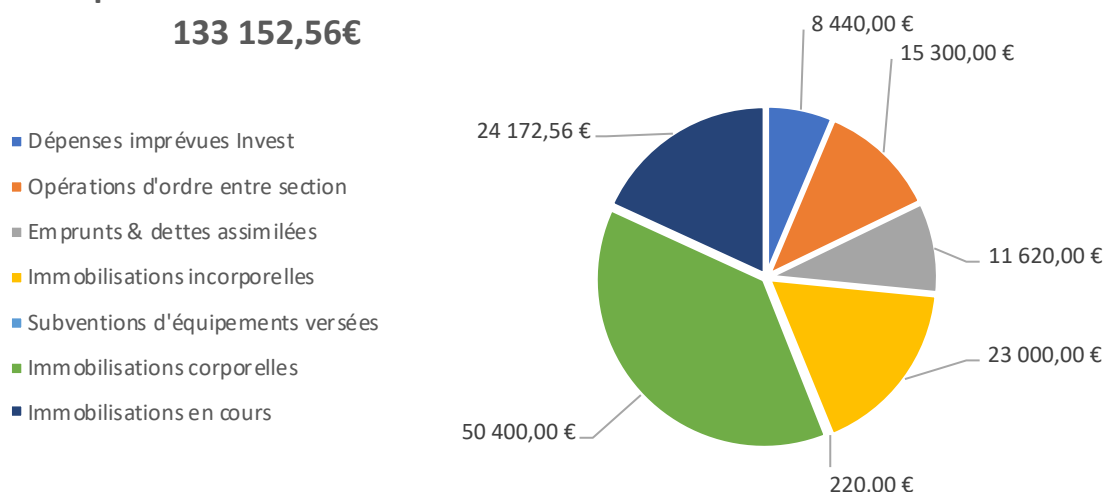
Répartition des prévisions 2021 recettes d'investissement

133 152,56€



Répartition des prévisions 2021 dépenses d'investissement

133 152,56€



BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les comptes-rendus des sessions des Conseils Municipaux sont affichés, consultables et disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <https://www.goyrans.fr/>

DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE TECHNIQUE COMMUNALE

Emilie REGIS a quitté l'équipe des agents techniques pour rejoindre de nouveaux horizons professionnels. Nous la remercions pour le travail accompli et nous lui souhaitons une belle continuation.

Nous avons pu la remplacer rapidement en recrutant **Monsieur Eric SEIZE**.

Monsieur SEIZE détient les compétences nécessaires pour mener une grande partie des travaux sur la commune dans différents domaines

Nous souhaitons la bienvenue à Eric et nous sommes persuadés que le meilleur accueil lui sera réservé par la population.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif local, administré par un conseil d'administration présidé de droit par le maire et composé à parité, de membres élus en son sein par le conseil municipal et de personnes nommées par le maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. Les missions du CCAS sont de conseiller, orienter ou directement prendre en charge les demandeurs pour bénéficier des services.

Liste des élus et citoyens faisant partis du CCAS :

Elus : Véronique HAITCE, Sandrine VANCOPPE-NOLLE, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Laurent ZANDONA.

Citoyens : Christian CAROLI, Estelle HAMANT, Jean-Louis LEBLANC, Martine PETIT-ANORO, Jean-Louis ROBERT.

Suite au dernier conseil d'administration les membres du CCAS ont :

- **Approuvé** à l'unanimité le compte administratif 2020 : un excédent de clôture en fonctionnement s'élève à 3 025,91 €
- **Voté** le budget 2021 pour un montant de 4 525,91€ dont l'excédent 2020

- **Défini** quatre catégories de publics bénéficiaires du CCAS:

- Les Seniors (à partir de 75 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours)
- Les enfants (de 0 à 17 ans)
- Les situations de handicap (enfant/adulte)
- Les accidents de la vie/aide Urgente

- **Voté** les pourcentages de participation en fonction de trois tranches définies par le quotient familial ainsi que les conditions d'octrois d'attributions d'aides.

NOËL DE NOS SENIORS

L'année 2020 a été très particulière et elle ne nous a pas permis de maintenir le traditionnel repas des aînés. Pour compenser cela, la municipalité a choisi d'offrir un panier garni aux personnes de plus de 80 ans.



Nous avons choisi un panier composé de produits locaux et régionaux. Au total, 50 colis ont été distribués par les membres du CCAS directement aux domiciles de nos concitoyens. Ces moments d'échanges ont été un réel plaisir pour nous tous et ont également permis un contact direct, ayant son importance dans le contexte actuel.

Nous remercions Eliane et Elie BERGE pour leur accueil et pour avoir accepté d'apparaître sur la photo.





LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES AU LOTISSEMENT LES PINS

Nous avons été sollicités par les administrés du lotissement des Pins concernant la présence de chenilles processionnaires et nous avons pris la mesure que ce fléau relève d'un véritable problème de santé publique.

Madame le Maire a repris contact avec les services de la Préfecture afin de les sensibiliser sur ce problème de santé publique, considérant que le traitement par le sol n'est pas suffisant pour éradiquer ce phénomène.

A sa demande, elle a organisé une rencontre avec un gestionnaire de la DDT en présence du Président de l'association des Pins Monsieur Michel RICHAUD. La préfecture a accepté de se déplacer à Goyrans. La réunion du 4 mai ayant été annulée à sa demande, un report de date est prévu. Ceci de constater sur place l'ampleur de ce phénomène et tous les risques et contraintes que cela entraîne.

La priorité reste la volonté de réactiver ce dossier et de sensibiliser sur ce problème de chenilles qui relève d'un problème de santé publique pour tout un lotissement ainsi que pour les nombreux promeneurs.

Le traitement par le sol effectué en remplacement du traitement par les airs, bien qu'utile, est compliqué à mettre en œuvre et apporte des résultats encore irréguliers et insuffisants.

Il est toutefois important de rajouter que, quelle que soit la solution mise en œuvre, les actions individuelles des propriétaires sont aussi nécessaires face à ce fléau (destruction des nids accessibles, nichoirs à mésanges, pièges à phéromones ou à sac...).

MOYENS DE LUTTE LES TRAITEMENTS BIOLOGIQUES



L'Eco Piège : Dispositif placé autour du tronc des pins infestés de nids.

Quand ? De janvier à avril. Comment ? Lorsque les chenilles quittent leur nid d'hiver et descendent du pin pour s'enterrer, elles sont canalisées dans la collerette et n'ont pas d'autre solution

que de descendre dans un tuyau qui mène dans un sac rempli de terre. Elles s'enfouissent dans la terre et se transforment en nymphes. Fin juin il suffit de décrocher le sac et de le jeter. Ce piège est réutilisable l'année suivante après mise en place d'un nouveau sac.

Le piège à phéromones : Ce piège permet de réduire le nombre de femelles fécondées.

Quand ? De fin mai à fin septembre.

Comment ? Installation des pièges directement dans les branches basses des arbres où ils vont diffuser l'odeur du papillon femelle. Les mâles attirés volent autour et épuisés tombent dans un entonnoir et se noient dans le liquide versé au fond du seau. Portée de la phéromone : plusieurs dizaines de mètres. Arbres isolés : 1 piège par pin. Alignement d'arbres : 1 piège tous les 25 mètres ou tous les 3 arbres. Bosquet : 1 piège tous les 25 mètres en périphérie Conservation des phéromones : entre 3 et 5°C ou à congeler si utilisation la saison suivante (conservation 2 ans). Une fois la période de vol terminée, le piège est retiré. Il peut être utilisé l'année suivante après nettoyage.



Les nichoirs à mésanges :

Insensibles aux poils urticants les mésanges, notamment charbonnières, sont des prédateurs

Quand ? Pose du nid avant février. Comment ? Implantation dans les arbres suscep-

tibles d'être touchés par les chenilles. Posé entre 2,5 à 3,5 m de haut sur le tronc, ouverture de 32 mm (pour les mésanges charbonnières) ou 28 mm (pour les mésanges bleues ou noires), exposé au Sud-Est à l'abri des vents dominants.

Lutte mécanique : l'échenillage En cas d'attaque ponctuelle sur des arbres facilement accessibles.

Quand ? De novembre à avril. Comment ? Couper et brûler les branches porteuses de nids à l'aide d'une perche en se protégeant soigneusement des risques d'urtication (gants et lunettes) naturels des chenilles.





CLUB INFORMATIQUE INTRAGÉNÉRATIONNEL

Vous avez envie d'apprendre à vous servir d'un microordinateur ? Vous ne vous sentez pas suffisamment à l'aise avec les outils informatiques ?

Vous avez envie de partager votre savoir en informatique et d'aider les personnes ne sachant pas l'utiliser ?

VOUS ÊTES FAITS(ES) POUR VOUS RENCONTRER !

Nous souhaiterions monter, dès septembre prochain, un club « Initiation à l'Informatique » ouvert aux adultes et seniors.

Pour vous inscrire : Corinne.lacoste31@gmail.com

Dons de PC : Si vous avez un PC dont vous ne vous servez plus, ou bien si votre Société céderait gracieusement des PC pour des associations, nous sommes preneurs !!

Merci de contacter : Corinne.lacoste31@gmail.com



ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues les 20 et 27 juin 2021 – de 8H à 18H

Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la région, les conseillers départementaux sont élus dans le cadre du canton.

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX :

Ils exercent des compétences notamment dans le domaine des lycées, des transports dits « régionaux » (transport express régional) et de l'action économique. Ils sont élus pour une durée de 6 ans. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX :

Le Conseil départemental est "l'assemblée délibérante du département". Il est composé d'élus pour 6 ans pour représenter les 27 cantons qui composent aujourd'hui la Haute-Garonne. Au sein de l'Assemblée, ils participent à la définition des politiques départementales et représentent le Département dans différents organismes. Pour

chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

L'organisation des deux scrutins sera réalisée dans la salle des fêtes afin de respecter les mesures sanitaires et les gestes barrières. Tous les assesseurs seront vaccinés ou devront avoir fourni un test PCR négatif effectué deux jours avant chaque scrutin.

La mairie mettra tout en œuvre afin de permettre aux électeurs de venir voter en toute sécurité.





LANCEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF « MAPROCURATION »

Le Ministère de l'Intérieur propose depuis le 6 avril 2021 une télé-procédure intitulée Maprocuration. Afin de permettre à chacun d'exercer son droit de vote malgré le contexte sanitaire actuel, une nouvelle procédure plus simple, plus rapide, plus efficace et plus sécurisée est mise en œuvre. Vous pouvez ainsi pré-remplir votre procuration tranquillement depuis chez vous à partir du lien : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Cette télé-procédure, se nommant « Maprocuration », est ouverte à tous les électeurs résidant sur le territoire national et admis à voter pour ce double scrutin.

Il est à noter qu'exceptionnellement chaque électeur peut recevoir 2 mandats de procuration. Retrouvez toutes les informations dans le flyer ci-dessous.

Dispositif supplémentaire visant à simplifier les démarches, il vient en complément des deux méthodes déjà existantes :

- le formulaire cartonné Cerfa, rose, remis en mains propres au mandant en Gendarmerie, Commissariat de Police ou Tribunal Judiciaire
- le formulaire Cerfa accessible sur le site service-public.fr

Votre procuration en 4 étapes

- 1 Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier
- 2 Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, munie de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité
- 3 Recevez la confirmation de votre procuration par courriel
- 4 Prévenez la personne à qui vous donnez procuration



À qui pouvez-vous donner votre procuration ?

La personne choisie doit :

- 1 Jouir de ses droits électoraux
- 2 Être inscrite dans la même commune que vous (mais pas forcément dans le même bureau de vote)



Êtes-vous inscrit sur les listes électorales ? Comment le savoir :

- 1 Rendez-vous sur le téléservice en ligne www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Elections », sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »
- 2 Renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit(e), ainsi que vos informations personnelles (nom, tous vos prénoms, date de naissance)
- 3 Vous obtenez la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire une vérification dans une autre commune ou vous inscrire directement



Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?

- 1 Rendez-vous sur le téléservice en ligne www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Elections »
- 2 Créez votre compte personnel service-public (ou identifiez-vous via FranceConnect)
- 3 Renseignez vos informations personnelles et indiquez le code postal de la commune où vous souhaitez vous inscrire
- 4 Fournissez les informations et pièces justificatives demandées, soit numérisées, soit par voie postale



Un gain d'efficacité et de confort pour tous

Cette procédure partiellement dématérialisée est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote. La procédure papier habituelle reste en place pour les électeurs qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

Vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ou vous avez un doute ?

Une seule adresse : www.demarches.interieur.gouv.fr rubrique *Élections*.



CARTE D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

A compter du 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte.



Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse. L'actuelle procédure à suivre pour obtenir une CNI ne sera en aucun cas modifiée. Le délai de délivrance est variable en fonction de la demande de titre et s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne.

La nouvelle carte d'identité sera plus sécurisée, plus pratique et verra son design modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre le phénomène de la fraude à l'identité (faux titres, usurpation). Aux règles de sécurité imposées par le règlement européen, le ministère a souhaité ajouter un certain nombre de dispositifs, afin de mieux protéger la nouvelle carte d'identité. Leur objectif est de veiller à garantir une protection optimale des données à caractère personnel qui y sont mentionnées. Une attention particulière est prêtée aux données biométriques qui sont contenues dans le composant électronique du titre : ces données sont stockées dans un compartiment hautement sécurisé et dont l'accès est spécifiquement encadré.



Durée de validité

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans. Une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité au 2 août prochain sera toujours valable. A compter d'août 2031, les CNI ancien modèle dont la date de validité sera postérieure à cette date, permettront aux titulaires d'attester de leur identité sur le territoire national, mais ne permettra pas de voyager dans les autres pays européens.



URBANISME

DONNE TERRE

Des quantités importantes de terre sont disponibles gratuitement, en provenance des décaissements des différents chantiers sur la commune.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître au secrétariat de Mairie, qui leur communiquera les coordonnées des propriétaires des terrains.

Il est toutefois rappelé que les remblaiements doivent être conformes au PLU et au code de l'urbanisme. Merci de consulter la Mairie à cet effet.

POINT SUR LES TRAVAUX DU NOUVEAU LOTISSEMENT L'ORÉE DES CÔTEAUX

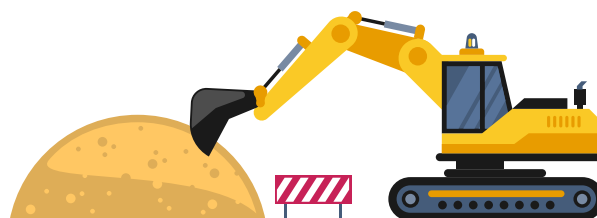
Sur les 16 lots qui ont été proposés à la vente, tous les permis de construire ont été déposés et sont quasiment tous validés, et les travaux ont commencé sur 14 lots.

Les travaux paysagers sont bien avancés : les arbres ont été plantés.

La réunion constitutive de l'ASL (Association Syndicale Libre) qui a pour mission la gestion des espaces communs dans le lotissement (équivalent à un syndicat de copropriétaires dans une copropriété) se tiendra le 22 juin.

Il est regrettable que de nombreuses dégradations

aient eu lieu sur les équipements du lotissement (coffrets électriques, tags), qui ont fait l'objet d'une plainte du lotisseur à la gendarmerie.





DÉGRADATIONS ET VANDALISMES RÉPÉTÉS AU SEIN DE NOTRE VILLAGE

Nous déplorons depuis quelques mois des actes de vandalismes et de dégradations gratuits au sein de notre village. Gratuits pour les auteurs mais pas pour les contribuables goyranais !

A ce jour, nous en sommes à près de 5 000 euros de dépenses nos prévisibles qui impactent comme vous pouvez l'imaginer notre budget communal ! Après les toits de notre église et salle des fêtes (dont les dégâts ont causé des inondations à l'intérieur des bâtiments avec les risques de chute qui auraient pu être gravissimes pour les grimpeurs), après plusieurs visites dans nos écoles, c'est au tour de notre aire de tennis qui a été vandalisé dans la nuit du week-end du 10 avril dernier.

Nous demandons à tous les administrés une vigilance accrue et de ne pas hésiter à appeler le 17 ou un/une de vos élus(es). En effet, la gendarmerie fait des rondes régulières et pourra intervenir rapidement aussi grâce nos appels.



Il est également à déplorer l'état d'entretien de la petite cabane aux abords du tennis.

Elle a été nettoyée par l'employé municipal afin de permettre à nos jeunes de se retrouver dans un espace propre et en espérant que cet espace sera entretenu correctement au risque de devoir le rendre inaccessible .

Consciente que ce lieu ne peut être qu'une solution provisoire, la municipalité envisage de rencontrer les jeunes afin d'établir un dialogue sur leurs attentes.





ÉCOLE



INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES

Les enfants nés en 2018 ont l'âge d'être scolarisés pour la rentrée 2021.

Les inscriptions à l'école maternelle intercommunale (nouvelles inscriptions + inscriptions à la cantine et à la garderie) et à l'école élémentaire de Goyrans sont ouvertes cette année sur une plateforme dématérialisée "démarches simplifiées".

Il s'agit d'une application qui permet aux organismes exerçant des missions de service public de créer des démarches administratives grâce à un générateur de formulaires. Elle est développée, hébergée et maintenue par la Direction Interministérielle du Numérique et mise à disposition de l'ensemble des organismes publics.

Ces inscriptions sont déjà ouvertes et les liens disponibles sur le site de la mairie. Vous les retrouverez également directement aux adresses suivantes :

POUR L'ÉCOLE MATERNELLE :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/commune-de-goyrans-siemca-inscription-ecole-et-gar>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/commune-de-goyrans-cantine-siemca>

POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/commune-de-goyrans-ecole-elementaire-inscription>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/commune-de-goyrans-cantine-elementaire>

RPI (RASSEMBLEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL) : POINT D'ÉTAPE

Pourquoi le RPI (Rassemblement Pédagogique Intercommunal) ne pourra pas être mis en place à l'école élémentaire à la prochaine rentrée ?

- La commune de Goyrans est aujourd'hui liée à Aureville et Clermont-le-Fort dans le cadre de l'école maternelle intercommunale qui accueille depuis sa création les enfants des trois communes dans les classes de petite section et de moyenne section. En ce qui concerne les grandes sections, seules les enfants de Goyrans sont scolarisés dans ses locaux.

- Côté école élémentaire, faute d'effectifs suffisants, la fermeture d'une classe à la rentrée 2019-2020 a

remis en question son organisation quotidienne avec la contrainte de gestion, pour les enseignantes, d'une classe à triple niveau. La perspective d'une association avec les communes d'Aureville et de Clermont le Fort, nos partenaires les plus « naturels » par ailleurs déjà organisées en RPI (classes de grande section, CP et CE1 accueillis à Aureville et classes de CE2, CM1 et CM2 accueillis à Clermont-le-Fort) a alors été réexaminée.

- Après son élection, la nouvelle municipalité s'est



donc tournée rapidement vers les élus de ces deux communes pour évoquer la faisabilité de l'intégration de Goyrans au RPI existant chez elles au niveau de l'école élémentaire, en guise de prolongement de l'organisation existante de l'école maternelle. Il en est ressorti que la mutualisation de nos enfants n'était pas, en l'état actuel de nos effectifs respectifs, une perspective attrayante pour les communes voisines, la mise en commun des enfants des trois communes ne permettant pas de maintenir le nombre de classes existantes. A titre indicatif, le RPI entre Aureville et Clermont-le-Fort compte actuellement 5 classes (une classe avec 18 grandes sections, un CP avec 19 élèves, un CE1 avec 25 élèves, un CE2-CM1 avec 25 élèves et un CM1-CM2 avec 26 élèves).

- La porte de ce RPI ne nous étant pas pour l'heure ouverte, d'autres pistes ont également été recherchées pour trouver à nous associer avec d'autres communes, comme celle d'Espanès, mais celle-ci s'est également avérée infructueuse.
- En parallèle, les partenaires institutionnels ont été reçus par Madame le Maire et son adjointe en charge des affaires scolaires (services des transports du Département, Inspectrice de l'Education Nationale) pour évoquer l'ensemble des aspects de ce RPI qui n'est toujours pas d'actualité.
- Une rencontre a été organisée par la municipalité avec les responsables des associations des parents d'élèves des deux écoles (maternelle et élémentaire)

le 25 mai afin de faire le point sur le travail mené à ce jour. Nous pensons qu'il est important que la Mairie de Goyrans maintienne un dialogue positif avec l'équipe RPI Aureville / Clermont sans pour autant vouloir mettre la pression au sujet de l'intégration des enfants de Goyrans. Nous ne sommes pas en position de force mais il est très important de maintenir de bonnes relations et un dialogue avec ces mairies en surveillant les évolutions éventuelles de la situation notamment par le nouvel lotissement d'Aureville. Les échanges lors de la réunion ont, entre autre, permis de dégager différentes actions à réaliser dans les mois à venir (notamment auprès de l'Education Nationale et des parents d'élèves des communes voisines). La mairie a réaffirmé que ce dossier continuera à mobiliser l'équipe municipale et à faire l'objet d'une communication la plus transparente et immédiate possible, les échanges réguliers avec les familles et les parents d'élèves s'avérant indispensable au travail nécessairement collaboratif qui semble seul à même de faire émerger de nouvelles perspectives. Des articles dans le LPG ou sur le site de la mairie ne manqueront pas de vous tenir informés de toute évolution susceptible d'intervenir pour les années à venir.

En parallèle, une analyse sur l'arrivée d'éventuelles inscriptions relatives aux nouvelles constructions du village est en cours.

TRAVAUX DANS LA SALLE DE RESTAURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Lors de la mise en place de la nouvelle équipe, la municipalité a pris la mesure des bâtiments publics.

A ce titre, une visite de l'école élémentaire a permis de constater que la cantine ne comportait à ce jour qu'une seule issue de dégagement depuis l'installation, dans le cadre de Vigipirate, de grilles de protection, en 2017, sur les fenêtres ayant un accès direct sur la route. Les autres fenêtres ne s'ouvrant pas, le seul accès pour évacuer se restreint à l'entrée principale. Madame le Maire a demandé à consulter le rapport de la commission de sécurité mais cette dernière, non obligatoire pour les établissements classés en catégorie 5 comme l'école, n'a pas été réunie suite à l'installation de ces grilles. Il a été également constaté qu'aucune remarque n'avait été soulevée par les parents d'élèves et les professeurs des écoles lors des différents conseils d'écoles tenus de 2017 à 2020.

En conséquence, il a été décidé de demander le

passage de la commission de sécurité en toute urgence et un contact auprès du SDIS a été pris rapidement. Une inspection a eu lieu le 15 avril. Le rapport de la commission indiquera toutes les recommandations qui nous ont été signalées oralement le jour de la visite que nous prendrons en considération, notamment l'installation d'une seconde issue de dégagement, la mise en place d'une procédure d'évacuation écrite, une formation à l'utilisation des extincteurs pour le personnel et un exercice annuel d'évacuation.

La municipalité ne minimise pas le risque et engage donc les réhabilitations qu'elle juge nécessaires afin de mettre l'école en conformité pour la sécurité de nos enfants.



CANTINE : NOUVEAU TARIF

Le service commun de restauration du Sicoval (ex-SIVURS), restauration collective assurant la production et la livraison des repas des écoles de Goyrans, a dernièrement voté une légère augmentation de ses tarifs qui sont passés à compter du 1er janvier 2021 :

- pour les écoles élémentaires, de 3,49 euros le repas à 3,64 euros
- pour les écoles maternelles, de 3,39 euros le repas à 3,54 euros

Cette évolution résulte de l'application de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et

durable (EGAlim) dont l'un des objectifs est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Elle prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective. La plus emblématique étant celle d'introduire 50 % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022. De plus, la suppression des contenants en matières plastiques imposée par la loi EGAlim au 01/01/2025 engendre un changement de matériels (65 000 €/an) et une augmentation du prix du repas (évaluée à 0,12 €).

ETAT DES LIEUX D'AUJOURD'HUI :

10 à 12 % bio

20 % de Valeurs Ajoutées (ou VA) = produits labélisés..

Les repas coûtent 1,60 à fabriquer

Ils sont vendus 3,49 / repas

Il n'y a pas eu d'augmentation depuis **5 ans** même lors du passage du SIVURS au Sicoval

OBJECTIFS AVEC LA LOI EGALIM :

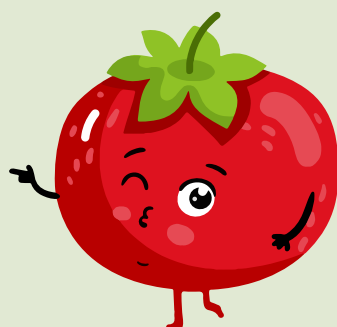
20 % bio

30 % de VA

1 repas végétarien / semaine

Concernant l'augmentation du repas, elle se fera donc en deux temps (15 centimes au 1er janvier 2021 et 15 centimes supplémentaires au 1er janvier 2022) et se concrétisera par une amélioration qualitative des repas servis à vos enfants.

A noter que les tarifs précédents avaient été maintenus depuis la création du Service commun en septembre 2017 et depuis janvier 2015 sous l'activité du SIVURS.



Il y a du **nouveau et du bon** dans les assiettes de vos enfants !



Loi ÉGalim

Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

3 OBJECTIFS

- PAYER LE JUSTE PRIX aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail.
- RENFORCER la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits
- FAVORISER une alimentation saine, sûre et durable pour tous





SILENCE ÇA POUSSE



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET LE JARDINAGE

La mairie a doté l'école de matériels et de différents plants de fruits et de légumes afin que les enfants, au cours d'un projet mené par les enseignantes, puissent créer un « petit jardin partagé » au sein de la cour de récréation afin de voir pousser leurs propres plantations.



LA PLACE DES MARRONNIERS EMBELLIE

Le Samedi 28 mai une opération jardinage a été menée par un groupe d'élués Julie, Sandrine, Anne-Claire et Véronique.

Vous avez dû remarquer que les jardinières ont été fleuries de toutes sortes de variétés de plantes vivaces et colorées pour le plaisir des yeux.





ÉTAT CIVIL

MARIAGE :

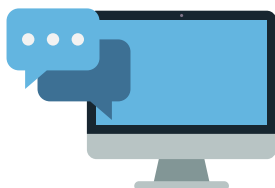


- M. ADNANE Abderrahim et Mme REVERT Véronique le 15/02/2021

DÉCÈS :



- Mme Francine, Jeanne, Thérèse BEGHIN (née CARTON), le 10/02/2021
- M. Ugo VENCHIARUTTI, le 11/03/2021
- Mme Denise, Marcelle VENCHIARUTTI (née JULE), le 11/04/2021



CARNET GRIS



Adieu, Francine Béghin,

Oui, Madame Béghin nous a quittés le 10 Février dernier.

C'était cette dame discrète et silencieuse qui était LA bibliothécaire des enfants de l'Ecole Maternelle, cela depuis de nombreuses années.

Elle savait communiquer avec les tout petits et ils le lui rendaient bien !!! Moment privilégié pour tous !!

Être à l'écoute des petits enfants n'est pas donné à tout le monde. Francine Béghin savait le faire !

Endiguer le flot des petits qui se précipitaient sur elle, telle une volée de moineaux, pour obtenir un livre avant le voisin, et calmer ces petits sans élever la voix....

Depuis 2017, Madame Béghin avait abandonné ses fonctions pour raison médicale. Mais elle aura marqué de son empreinte, plusieurs générations d'enfants, pour le goût de la lecture et pour le soin apporté aux livres

Passionnée par la langue française, elle aimait trouver le mot juste, le mot approprié à toute circonstance

Je l'imagine entourée de ses dictionnaires

MERCI, Francine Béghin, pour tout ce que vous nous avez donné.

Béatrice Siegrist

INFORMATIONS NUMÉRIQUES

Surveillez sa mise en ligne... Elle ne devrait plus tarder !!

Plus moderne, plus interactif, nous espérons qu'il vous sera très utile et qu'il répondra à vos attentes.

Ce dossier a été suivi par un groupe d'élus sous la conduite de Madame Nathalie MONTADAT, conseillère municipale, en charge de la gestion et la coordination de ce projet qu'elle a mené avec rigueur et méthode.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À GOYRANS

Fibre 31 est la société créée pour gérer la Délégation de Service Public lancée par Haute-Garonne Numérique, syndicat mixte ouvert, créé en juin 2016 à l'initiative du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Fibre 31 a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 25 ans.

Nous sommes en contact avec le chef de travaux de Fibre 31 pour la commune de Goyrans.

Fibre 31 a confié le déploiement de la fibre optique sur Goyrans à un nouveau prestataire, PCE service qui est en charge de reprendre l'ensemble des études préalables à la phase travaux.

A ce jour Fibre 31 confirme la validation de l'emplacement de l'armoire fibre optique « SRO » ainsi que le dénombrement des prises à déployer. Fibre31 et PCE service sont actuellement en phase d'études pour définir le schéma d'ingénierie optique définitif.

Le planning des travaux nous sera communiqué très prochainement et fera l'objet d'une information vers les administrés.



LE MARCHÉ DANS TOUS SES « ETALS » »

La nouvelle équipe municipale s'était engagée à dynamiser et faire du marché de Goyrans un lieu qui permet à la fois de trouver des produits de qualité locaux, de privilégier le circuit court et de provoquer de petits moments d'échange.



Le marché de Goyrans. Photo DDM, G.B.

De nouveaux commerçants ont été sollicités pour que le marché reprenne sa vraie dimension.

Il a été agréable de constater que nous avons eu rapidement des retours positifs parmi tous les contacts qui ont été pris et plusieurs commerçants sont maintenant présents sur le marché autour de notre fromager toujours au rendez-vous depuis plusieurs années.

Voici la liste des commerçants présents actuellement chaque mardi, au marché de plein vent de 16h30 à 20h30 place de la mairie tout au long de l'année.

- **Fromage et produits de crèmerie, Jérôme artisan fromager** vous propose une multitude de choix de fromage, yaourt, crème, beurre



- **Primeur Vincent** vous propose ses Fruits et Légumes Occitans



- **O'Croc Poulet, Delphine** vous propose :

- Poulet rôti fermier label rouge, lapin rôti, pintade rôtie
- Viande française, volaille fermière locale label rouge,
- Pommes de terre rôti
- Traiteur avec de nombreux plats faits maison, crudités, gratins faits maison, charcuterie
- Œufs issus directement de la ferme
- Plateau de viande froide : rôti de bœuf, rôti de porc, plateau de charcuterie



- **La Gourmandise de Paul, Véronique** vous propose :

- Gâteau à la broche cuit au feu de bois
- Biscuits sucrés ou salés allégés en sucre et sel
- Tartinades sucrées ou salées
- Tapas et plats cuisinés : ils sont produits le matin même du marché en labo pour garantir une fraîcheur optimale.
- Gaufres cuites sur place au sucre glace, ganache ou praliné maison
- Café

Suite page 30



La farine est produite dans le Lauragais.

Les produits sont fabriqués avec des ingrédients bio ou non traités et certains sont labellisés Sud de France

• **La Maisonnnette en Pain d'Épice, Robert** vous propose entre autre ses pâtisseries russes, ses crêpes et une multitude de desserts



• **Le rendez-vous des Vrais Gourmands, Gilles** vous propose : Tapenades, Olives, Saucissons en tout genre, découverte de pâtés divers et variés. Fabrication familiale de saucisson depuis 1936 : Boyaux naturels, les produits sont garantis sans arômes, sans colorants, sans exhausteur de goût et sans gluten. Un savoir-faire transmis depuis 4 générations. Recettes traditionnelles lyonnaises, fabrication 100 % française.



• **Le camion pizza Toulou'Zen, Loïc** qui a repris sa place sur le marché depuis le 25 Mai vous propose ses pizzas cuites dans son four à bois.



• **Les limonades artisanales et atypiques de Christopher**



Nous espérons qu'à la belle saison, les tables et la buvette des mardis du marché pourront être à nouveau installées et mises à disposition afin de partager un repas autour d'animations musicales, cela tout au long de l'été pour faire de ce moment un espace riche en convivialité.

EN COMPLÉMENT DU MARCHÉ, LES AUTRES JOURS DE LA SEMAINE

Les mercredis, vous avez maintenant la possibilité de retrouver :

• Le Food truck de la famille BARTHEROTTE vous propose divers hamburgers faits maison, un plat et un dessert du jour qui changent chaque semaine
Présences : chaque mercredi, de 11h30 à 14 heures et de 18h30 à 20h45

Il vous est possible de demander au commerçant de rajouter votre numéro de téléphone dans sa liste de diffusion SMS afin d'être informé du menu de la semaine.

Vous pouvez effectuer des commandes en téléphonant au 06 88 46 59 66

• La livraison de pain du boulanger de Montbrun Lauragais chez Anne et Michel RICHAUD lotissement des Pins (informations diffusées dans le LPG de novembre dernier et consultable sur notre site internet)



Les vendredis soir Pizzeria avec Eden pizza





FRIENDSHIP FORCE TOULOUSE

Compte-tenu de la pandémie Covid 19, nous sommes une nouvelle fois contraints de reporter tous nos échanges internationaux de 2021.

Cependant, nous avons continué à préparer leur reprise si les conditions sanitaires le permettent.

Ainsi, 2022 pourrait nous permettre :

- De recevoir les clubs américains Friendship Force de New Hampshire Seacoast et Shelby, ainsi que le club canadien de Victoria et Vancouver Island ;
- De voyager une semaine à Santiago (Chili), associée à une semaine à Tarapoto (Pérou).

En attendant ce retour à des conditions plus habituelles, notre association vient de tester une nouvelle activité, les « Cafés virtuels Friendship Force », permettant aux membres de communiquer par visioconférence avec d'autres membres internationaux sur de multiples sujets.

Le test pour le 1^{er} café virtuel s'est déroulé en français et était animé par trois animatrices. Il avait pour thème « Les expressions québécoises ». Bien que plus de 50 membres internationaux participaient à cette visioconférence, nos représentants ont constaté que les trois animatrices ont réussi à organiser et structurer la prise de parole pour que la discussion se fasse dans d'excellentes conditions d'écoute et de compréhension.

Nous avons donc décidé de proposer cette nouvelle activité à l'ensemble de nos membres, sachant que les prochains Cafés Virtuels pourraient se dérouler sur les sujets suivants :

- Spécialités culinaires régionales et internationales ;

- Club de lecture internationale, animé par notre amie Francine du club de Guadeloupe ;
- Semaine de la francophonie ;
- Langues du monde, avec des visioconférences en portugais, en anglais, en japonais, ou en espagnol ;
- ... ou de tous autres sujets que nos membres souhaiteraient aborder.

Nous préparons aussi une petite randonnée, accessible à tous, qui pourrait permettre à nos membres de fêter une journée amicale de retrouvaille, au début du mois de juin.

Nous recherchons en permanence des personnes (De Goyrans et de la région sud-est de Toulouse) qui seraient intéressées pour nous rejoindre, nous aider à accueillir nos amis étrangers, et pour partager cette expérience très enrichissante.

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter par mail (Adresse mail : ffi.toulouse@gmail.com).

Pour mieux découvrir, connaître nos projets, suivre nos activités, adhérer, ou nous contacter, vous pouvez aussi consulter notre site web : <http://friendship-force-toulouse.over-blog.com/>

N'hésitez pas et venez nous rejoindre !

ITIN'ERRANCES



Depuis sa création en 2010, Itin'errances s'est tenue chaque année, et même en 2020 malgré la pandémie que nous traversons : le festival a fêté ses dix ans à Vieille Toulouse avec un grand succès, et le concert jazz de fin de saison a eu lieu à la salle des fêtes de Goyrans.

La magie de notre festival rando-nature-culture, nous a toujours fait passer entre les gouttes et nous espérons bien que cela va continuer cette année à Lacroix Falgarde.

La date retenue est le dimanche 12 septembre et nous serons sous le signe des musiques du monde avec, entre autres, Nan Jiang et sa cithare chinoise, Boubacar griot Sénégalais, et une chorale déjantée, ainsi qu'un spectacle de cirque contemporain.

Comme habituellement, un spectacle sera organisé dans les trois autres communes d'Itin'errances : théâtre chez l'habitant à Goyrans en juin, chœur à l'église de Clermont le Fort en juin, et un spectacle

à préciser à Vieille Toulouse.

Nous reviendrons vers vous au fil de l'actualité, pour plus de renseignement, également sur notre site : www.itin-errances.net

En cette période troublée, nous voulons nous montrer solidaires avec les gens du spectacle et en particulier les intermittents.





LA BIBLIOTHÈQUE



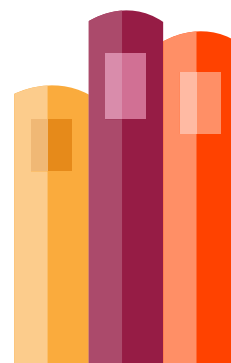
**DEPUIS
AVRIL 2021**

HORAIRES
SAMEDI 10h-12h

BONNE NOUVELLE !

Pas besoin d'une attestation pour
venir à la bibliothèque...

Un masque suffit !



VOICI TOUTES LES BONNES RAISONS DE VENIR À LA BIBLIOTHÈQUE !

Pour faire vos 30 minutes de
marche quotidiennes

Pour recevoir des idées
de conférences, des liens
vers des pièces de théâtre
gratuites en ligne

Pour repartir avec une
fleur en papier et un
sourire !

Pour donner le goût de la
lecture aux plus jeunes

Pour feuilleter une revue

Pour venir faire un brin
de causette !
Et oui, c'est permis !

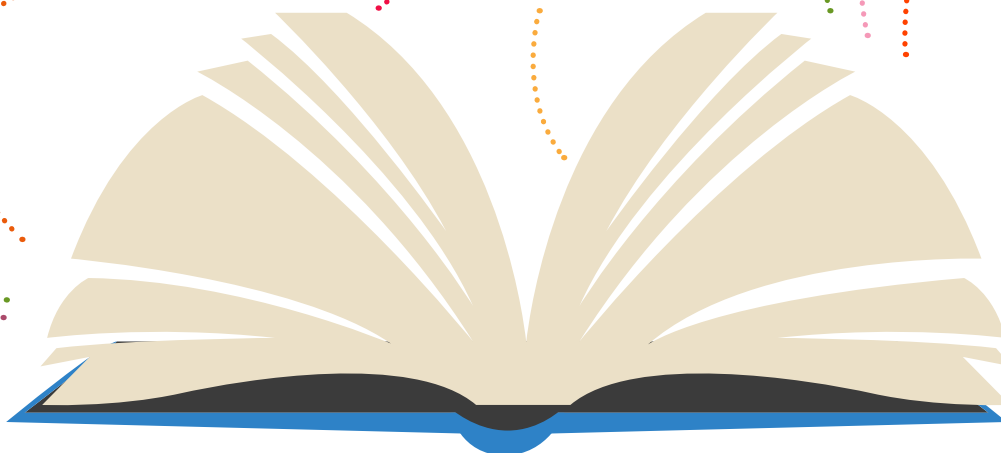
Pour faire sortir votre ado

Pour lire une histoire à
vos jeunes enfants dans
un coin douillet

Pour emprunter romans,
mangas, documentaires, livres
audio, BD !

Pour recevoir un conseil
de lecture

Pour découvrir nos
suggestions de
lecture



« LA DAME DE LA BIBLIOTHÈQUE »

Non, ce n'est pas le titre d'un nouveau Best Sellers, mais tout simplement l'histoire d'une Goyranaise. Investie et engagée depuis plus de 18 ans au sein de notre bibliothèque, Béatrice SIEGRIST a décidé de tourner la page et d'écrire une autre histoire.

Nous en sommes certains, celle-ci sera riche en cultures et relations humaines. Nous souhaitons à Béatrice beaucoup de bonheur, de santé et de belles rencontres. Nous la remercions de nouveau pour son engagement humain et littéraire.

L'équipe municipale



LE COMITÉ DES FÊTES DE GOYRANS

L'assemblée Générale ordinaire du Comité des Fêtes s'est tenue en visioconférence le 16 mars 2021, et a réussi à réunir 17 personnes, un record !

Après une année 2020 difficile où aucune manifestation n'a pu être organisée, le bilan moral et financier a rapidement été voté.

Mais le sujet le plus important a été de savoir si le comité des fêtes allait s'arrêter après le départ du président et surtout par manque de volontaires, ou si des bénévoles allaient être assez fous pour reprendre l'association afin de continuer à proposer des activités pour les Goyranais.

Etonnamment, c'est avec enthousiasme que nous avons réussi à élire 9 personnes au conseil d'administration, et qu'un nouveau bureau a vu le jour.

Cette nouvelle équipe est composée de quelques anciens (ou plutôt des personnes expérimentées) mais aussi, et c'est ce qui fait plaisir, de beaucoup de jeunes qui ont décidé de s'investir cette année.

VOICI DONC LA CONSTITUTION DU NOUVEAU BUREAU 2021 :

Président : Laurent ZANDONA

Trésorier : Nicolas LUSSAN

Secrétaire : Olivier PERROTIN

Vice-Président : Mathieu MOURA

Secrétaire adjointe : Frédérique DOLBEAU

Trésorier adjoint : Chantal BOUIN

Cette équipe motivée a vu le jour dans un seul but ! Réussir à organiser la fête du village cette année !

Suite aux dernières annonces du gouvernement, nous avons pris la décision de décaler la fête de Goyrans d'une semaine, afin de ne pas être limités par le couvre-feu de 23h.

CETTE ANNÉE LA FÊTE DE GOYRANS AURA LIEU LE SAMEDI 3 JUILLET 2021

La fête cette année sera forcément différente, nous devons respecter les consignes gouvernementales et tout mettre en œuvre pour la sécurité et la santé de tous. Nous pouvons déjà vous annoncer que la fête ne se déroulera pas sur 3 jours, mais uniquement le samedi, avec quelques activités le dimanche dont le concours de pétanque.

Il n'y aura donc qu'un seul repas, le samedi soir, pour lequel nous allons faire appel à plusieurs food-trucks, qui vous proposeront différents repas variés et succulents, toujours dans le respect des gestes barrières. Il sera suivi d'un orchestre qui vous permettra de retrouver la piste de danse qui vous a tant manqué !!!

On ne va pas tout vous dévoiler d'un coup, vous serez prochainement informés du programme complet lors de notre tour de ville en juin, et nous espérons vous retrouver nombreux le 3 juillet !

Pour nous contacter : comitedesfetes.goyrans@gmail.com

**Laurent ZANDONA
(Vieux président, mais toujours motivé !)**



SÉCHERESSE

Nous vous informons que par arrêté interministériel du 11 février 2021, la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » au titre de l'année 2019 a été rejetée. Ceci est vrai pour Goyrans et pour un grand nombre de communes de Haute-Garonne.

Par anticipation la Mairie a commencé à monter le dossier relatif à une nouvelle demande de reconnaissance pour les dégâts dus à la sécheresse durant l'été 2020, comme annoncé dans les derniers LPG.

Cette demande sera envoyée prochainement à la préfecture.

En parallèle, une nouvelle initiative a été proposée par la mairie de Goyrans à plusieurs mairies

voisines, afin de constituer une saisine conjointe auprès de la Préfecture, pour insister sur les sinistres constatés dans nos communes avec l'objectif d'acquiescer le classement de catastrophe naturelle.

Nous vous incitons en conséquence, si ce n'est pas déjà fait, à informer la Mairie rapidement de vos sinistres éventuels.

LES DÉCHETS



www.sicoval.fr

NOUS RENCONTRER :

Service Relation aux usagers
Centre de l'Astel
Parc d'activité de la Balme
31450 Belberaud
sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Le vendredi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h

NOUS ÉCRIRE :

Sicoval
65 rue du chêne vert
31670 Labège
relation.usagers@sicoval.fr

NOUS CONTACTER :

05 62 24 02 02

N° UTILES

Urgences
eau/assainissement
05 62 24 76 91

(en dehors des jours ouvrables, 24h/24h
les week-ends et jours fériés)

Votre mairie :
05 61 76 35 64

CALENDRIER 2021 DES COLLECTES DE DÉCHETS

GOYRANS

■ Déchets ménagers résiduels ■ Emballages sauf verre

Bacs à sortir la veille au soir et à rentrer après chaque collecte

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

🚫 PAS DE COLLECTE LES 1^{ER} JANVIER, 1^{ER} MAI ET 25 DÉCEMBRE ; RATTRAPAGE SELON LES JOURS INDIQUÉS.

LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Sicoval est le service public en charge de la collecte et du traitement des déchets des habitants, des établissements publics et des entreprises de son territoire.

Tout utilisateur du service est assujéti à la redevance, basée sur le service rendu. Tout nouvel arrivant doit se signaler auprès du service Relation aux usagers.



Déchets ménagers résiduels :
150 kg / habitant / an en 2020
(193 kg en 2015)



A QUOI CORRESPOND LE MONTANT DE VOTRE REDEVANCE ?



• COLLECTES :

- en porte-à-porte et points d'apport volontaire
- ordures ménagères résiduelles,
- tri sélectif, papier / carton
- verre,
- encombrants, déchets électriques et électroniques,
- déchets organiques,
- déchets industriels banals



• DÉCHÈTERIES

- pour les particuliers (délégation Décoset) et les professionnels (Sicoval)



• VALORISATION, TRAITEMENT

- de tous les déchets ; y compris transport, tri, incinération (délégation Décoset)



• SENSIBILISATION, PRÉVENTION :

- animations écoles et manifestations,
- outils de communication (matériel et supports pédagogiques, calendriers, lettres d'info, guides, affiches...)
- accompagnement au changement



• RELATION USAGERS :

- Gestion des abonnements et de la facturation,
- Questions, réclamations.



• ÉQUIPEMENTS :

- bacs (livraison, entretien, réparation, lavage), colonnes aériennes et enterrées, composteurs, accessoires divers

RÉCUP' VERRES AU SEIN DE NOTRE VILLAGE



Recycler le verre, un geste simple et efficace

Une bouteille de verre jetée dans les ordures ménagères coûte 4 fois plus cher (coût de collecte et d'incinération) que si elle avait été déposée dans un récup' verre ! De plus, le verre est un matériau recyclable à 100 %, sans perte de qualité ni de quantité. Avec une bouteille recyclée, on refait une nouvelle bouteille, et ceci à l'infini ce qui représente une économie de matières premières et d'énergie.

Un petit rappel : Que déposer dans la borne à verre ?

La Mairie a été sensibilisée par un nombre important de parents inquiets par la présence de nombreux débris de verre particulièrement dangereux aux abords de l'aire de jeux des enfants dus à la proxi-

mité du container de récupération de verres. Ils ont sollicité le déplacement de ce dernier.

En conséquence, consciente de cette problématique dangereuse pour les enfants, la municipalité a décidé de répondre à cette demande en déplaçant le container de Récup' Verre, aujourd'hui placé devant l'aire de jeux, pour le positionner derrière la salle des fêtes côté accès cuisine. La faisabilité de ce déplacement a été validée par les services du Sicoval quant à l'accessibilité pour le vider.

L'endroit choisi permettra d'autre part une plus grande proximité avec la cuisine de la salle des fêtes, ce qui facilitera le tri des verres lors des locations de la salle.

L'aire de jeux des jeunes enfants sera ainsi rendue plus sûre par l'absence des débris de verre. La localisation de l'autre Récup' Verre devant les ateliers municipaux est inchangée.

Et afin de garder la même logique d'emplacement, le container récupérateur de textiles sera également déplacé au même endroit.



COMPOSTEURS AU CIMETIÈRE

La municipalité a décidé la mise en place de 2 espaces de compostage au cimetière de Goyrans :

- Positionnés aux deux entrées du cimetière (voir image ci-dessus), les 2 espaces de compostages seront composés d'un composteur de 300 litres en bois pour recevoir les fleurs fanées, les tiges et le terreau et d'un bac d'ordures ménagères de 120

litres pour recevoir les fleurs artificielles, les pots cassés et les déchets qui ne se recyclent pas.

- Des panneaux d'information permettant d'identifier chaque bac pourraient être confectionnés par les enfants de l'école de Goyrans accompagnés des animatrices du Sicoval.

INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental en date du 24 mai 2006 interdit le brûlage des déchets ménagers à l'air libre. Ainsi, pour ce qui concerne le brûlage des déchets verts, il faut se référer à l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2006 portant règlement de l'emploi du feu dans le département de la Haute Garonne qui, dans ses Chapitre I article 1 et Chapitre III articles 4 et 5 en fixent les modalités (voir ci-après).

Il n'en demeure pas moins que le brûlage des

déchets verts est une nuisance pour l'atmosphère et pour le voisinage (A ce propos, il est à rappeler également que le Sicoval propose un service de collecte des branchages voir plus bas).

Tout feu est strictement interdit entre le 15 juin et le 15 septembre, et par vent fort.

Une attention particulière est demandée aux habitants du lotissement les Pins (lotissement essentiellement boisé de pins).

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 25/09/2006

(<https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/4922/33050/file/AP+emploi+du+feu+25+sept.pdf>)

Chapitre I : Dispositions générales

Article 1 : Zone exposée aux incendies de forêt

Dans le département de la Haute-Garonne, tous les bois, forêts, plantations, reboisements et landes, qui sont des espaces naturels combustibles, ainsi que tous les terrains situés à moins de 200m de ceux-ci, constituent la « zone exposée » aux incendies de forêts.

Chapitre III : Dispositions applicables aux propriétaires et aux ayants-droits

Article 4 : Généralités

Du 15 juin au 15 septembre et toute l'année par « vent fort », tout usage du feu et jet d'objets en combustion est interdit aux propriétaires et ayants-droit dans la « zone exposée ». Il s'agit notamment des brûlages de végétaux en tas ou sur pied, feux de camp, barbecues, méchouis, jets de mégots en combustion, etc.

Les dispositions du chapitre III ne s'étendent pas aux habitations, à leurs dépendances ainsi qu'aux chantiers, ateliers ou usines sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique et des dispositions relatives aux obligations de débroussaillage.

Article 5 : Brûlage des végétaux coupés – Conditions de pratique et prescriptions

Le brûlage des végétaux coupés par les propriétaires ou ayants-droits dans la « zone exposée » est autorisé en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre aux conditions suivantes :

- pas de vent supérieur à 40 km/h
- les foyers ne doivent pas se trouver sous les branches, mais à l'extérieur de l'aplomb des arbres
- il doit exister, à proximité du foyer, une prise ou une réserve d'eau
- les entassements de végétaux à incinérer ne doivent pas dépasser 1,50 mètres de diamètre et un mètre de hauteur. Si plusieurs tas sont allumés simultanément, ils doivent être séparés d'une distance minimale de 10 mètres et être cantonnés dans un rayon de 10 mètres
- les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée, le recouvrement par de la terre est interdit



QUAND BRÛLER SES DÉCHETS VERTS ?

Propriétaires ou ayants-droit	Vent >40 km/h Tout emploi du feu et jet d'objet en combustion	Interdit du 1er janvier au 31 décembre		
	Brûlage des végétaux coupés	Autorisé du 1er janvier au 14 juin si vent < 40km/h	Interdit du 15 juin au 15 septembre	Autorisé du 16 septembre au 31 décembre si vent <40 km/h
	Brûlage des végétaux sur pied (écobuage)	Autorisé avec déclaration en mairie du 1er janvier au 14 juin	Interdit du 15 juin au 15 septembre	Autorisé avec déclaration en mairie du 16 septembre au 31 décembre
	Barbecues, méchouis	Autorisé du 1er janvier au 14 juin	Interdit du 15 juin au 15 septembre	Autorisé du 16 septembre au 31 décembre
Public Autres usagers	Tout emploi du feu et jet d'objet en combustion	Interdit du 1er janvier au 31 décembre		
Propriétaire ou ayants-droit	Brûlage des résidus de cultures de cultures (chaumes)	Interdit du 1er janvier au 31 décembre		

HORAIRES DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE POUR LES PARTICULIERS



Les horaires dévolus aux activités bruyantes, notamment liées au jardinage et au bricolage, sont régis pour le département par Arrêté Préfectoral du 23 juillet 1996, qui est applicable toute l'année.

Comme chaque année, ces horaires légaux à respecter par tous vous sont rappelés ci-dessous :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h - 14h30 à 19h30
Le samedi : 9h à 12h - 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h - 16h à 18h

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT « ADOPTE UN HERISSON »...

...et valorisez votre démarche sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans votre jardin, sur votre terrasse, votre balcon, etc.

- Protéger notre santé, notre environnement, notre eau,
- Préserver notre écosystème,
- Respecter la réglementation...

Tels sont les principaux objectifs de la charte Hérisson. En apprenant à jardiner de façon plus naturelle, vous préservez la nature et la biodiversité. Affichez votre engagement en installant une ardoise avec le logo « Adopte un hérisson ». Pour engager cette action, vous procurer la charte et retirer l'ardoise*, contactez le Sicoval au 05 31 84 27 30.

Le Sicoval soutient l'opération « Adopte un héris-

son-zéro phyto » lancée par l'association Côteaux 21 - Vous aussi avez la Main Verte !

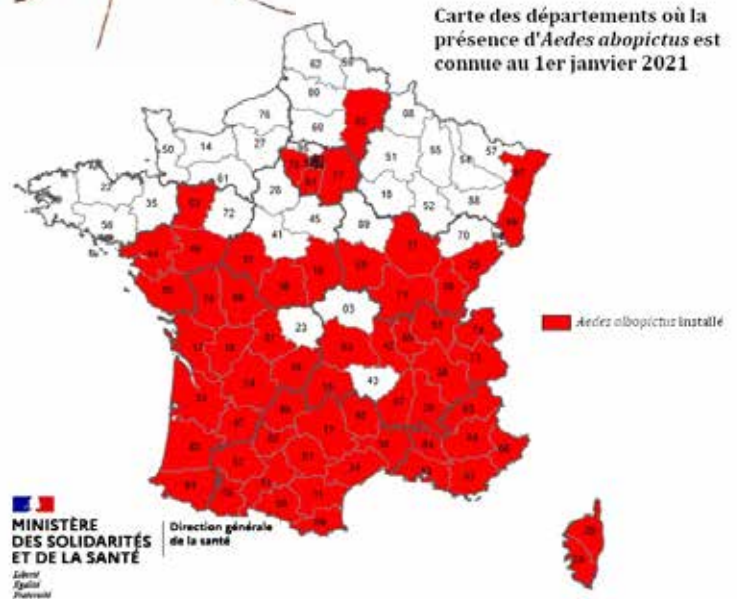




LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique *Aedes albopictus* (communément appelé "**moustique tigre**") est un moustique originaire d'Asie. Il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. L'espèce est aujourd'hui implantée dans plus de 100 pays sur les 5 continents. Cette expansion, liée principalement au commerce international, lui vaut d'être classé parmi les espèces les plus invasives au monde grâce à son adaptabilité aux régions ayant des hivers froids. En France métropolitaine, ce moustique s'est développé rapidement depuis 2004 et est désormais implanté dans 64 départements.

Particulièrement prolifique, le moustique tigre est un moustique urbain : il ne prolifère pas à proximité de lacs ou de marécages mais dans des volumes d'eau beaucoup plus réduits tels que des coupelles sous les pots de fleurs, les petites flaques provoquées par l'arrosage automatique, les récupérateurs d'eau, tous les récipients pouvant contenir de l'eau stagnante. Le moustique tigre se déplace peu, il vit au plus près de chez nous et a un périmètre de vie et d'action de 150 m seulement.



Nous sommes tous concernés par la prévention relative à cette problématique, alors chaque action individuelle compte pour soi et pour son voisin !



LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER POUR LUTTER CONTRE LEUR PROLIFÉRATION

(préconisés par l'Agence Régionale de la Santé)

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner** (encombrants, déchets verts, bâche de mobilier de jardin...)
- **Changer l'eau des plantes et des gamelles** des animaux de compagnie une fois par semaine ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleurs (Astuce : mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres !)
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées** et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux....
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons, citernes, bassins...) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu
- **Entretenir les piscines et les bassins d'agrèments** (pour les bassins d'agrèments prévoyez des plantes de berges qui accueilleront des libellules et empoissonnez votre bassin ce qui vous permettra de maîtriser la population de larves de moustiques)

- **Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes** : débroussailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage)

COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?

- **Porter des vêtements longs** et protéger les pieds et chevilles, ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection (avantages : persistance du produit, sécurité d'emploi puisque le contact avec la peau est fortement réduit)
- **Utiliser des répulsifs cutanés** mais avec modération (demander conseil avant utilisation surtout pour les enfants et femmes enceintes)
- **Utiliser des appareils anti nuisibles** tels que lampes à UV, des diffuseurs électriques de répulsifs ou d'insecticides domestiques à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur
- Si vous en disposez **allumer la climatisation**, les moustiques fuient les endroits frais
- **Equipez les pièces de vie de ventilateurs**, le moustique tigre ne peut piquer que s'il est complètement immobile

LE CODEV SE RENOUVELLE

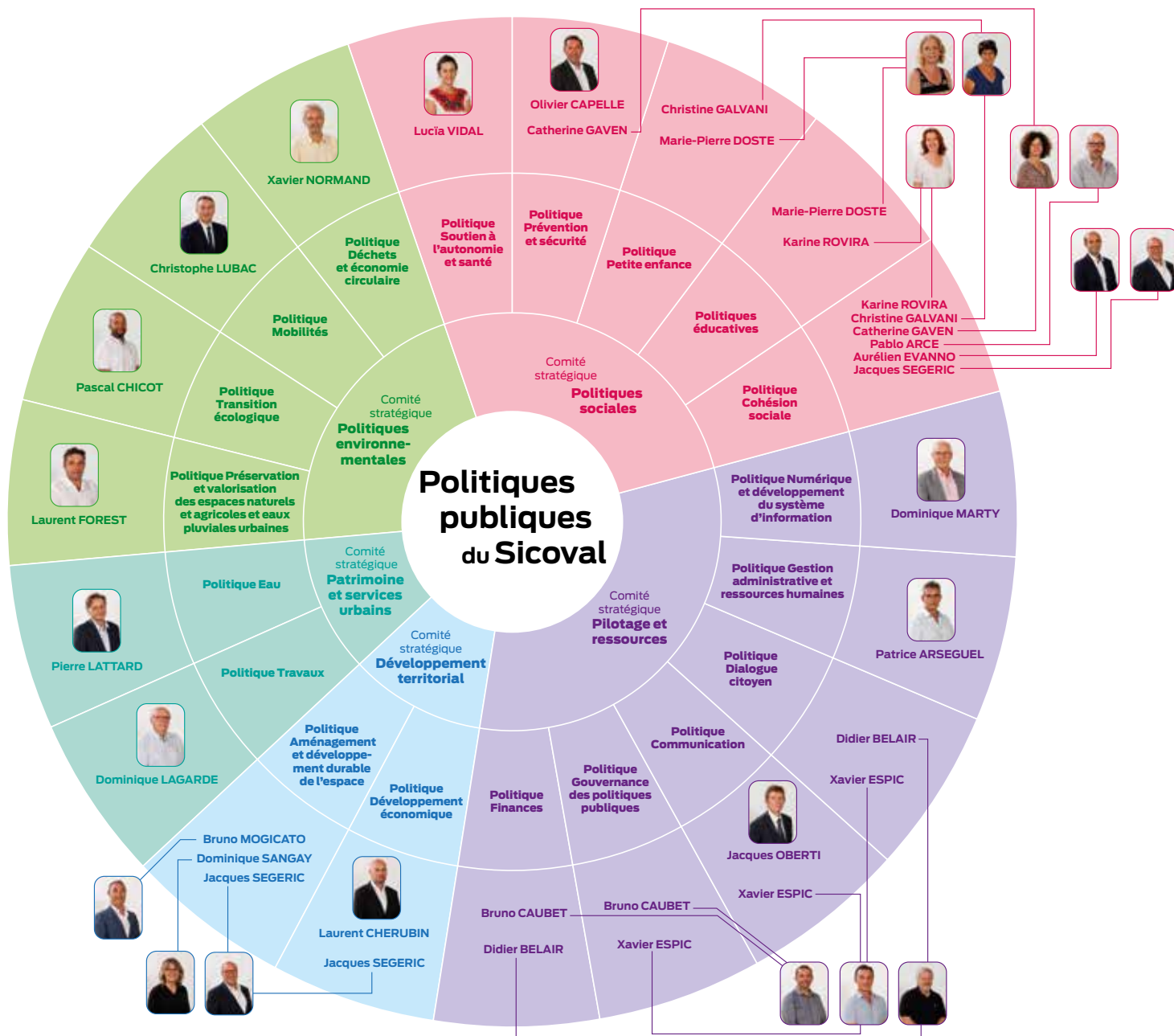
A l'issue d'un cycle de 6 ans correspondant à l'ancien mandat politique, le **Conseil de Développement du Sicoval** (Codev) est actuellement en cours de renouvellement. Véritable laboratoire d'idées auprès des élus et des acteurs de la vie locale, et développeur de débat public, le Codev encourage la démocratie participative, dans la diversité des individus, la confrontation des idées et l'indépen-



dance, et ce dans de nombreux domaines d'action. Si vous souhaitez rejoindre le Conseil de Développement du Sicoval (Codev), n'hésitez pas à prendre l'attache du service du Sicoval. Être membre vous permettra d'être acteur dans la démocratie participative et dans les projets menés dans les territoires du Sicoval.

LE SICOVAL 2021 : QUELLES COMPÉTENCES ET QUELS ÉLUS(ES) COMMUNAUTAIRES POUR NOTRE SERVICE

Dans le LPG du mois de janvier 2021, nous vous avons présenté la nouvelle gouvernance du SICOVAL. Tout autour de cette organisation se déclinent différents domaines de compétences. Cette rosace vous permettra d'identifier les Vice-Présidents en charge des différents domaines de compétence du Sicoval.



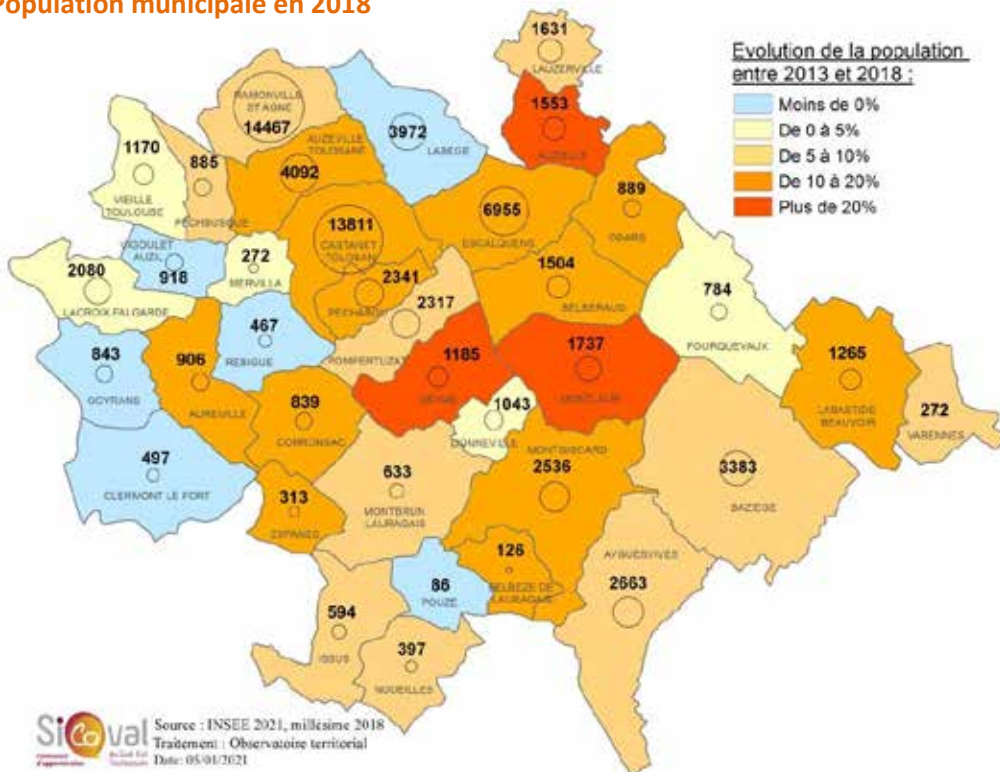
N°27
Janvier 2021

Info obs'
Observatoire et données

Toutes ces informations sont disponibles
sur www.sicoval.fr

Zoom sur... la population : L'Insee a diffusé le 1^{er} janvier 2021 les données des populations légales 2018

Population municipale en 2018



CHIFFRES CLES
Populations 2018

Population municipale :
79 426 habitants

Population totale :
81 470 habitants

DEFINITIONS

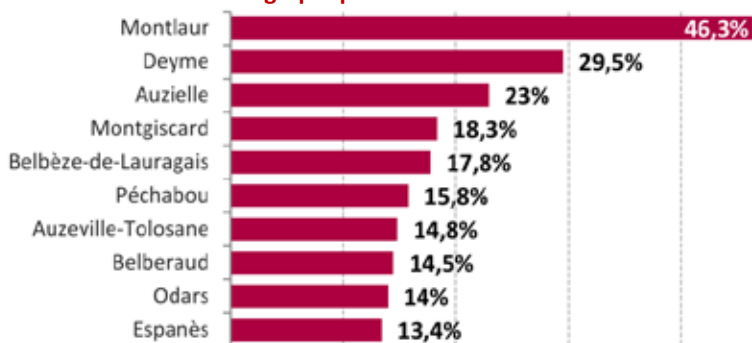
-Population municipale :
Comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

-Population totale :
Comprend la population municipale et certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants, personnes dans EHPAD, ...)

Le Sicoval enregistre **6764 habitants supplémentaires de 2013 à 2018 (+1 353 hab. / an en moyenne)** soit une **augmentation de sa population de 9,3% sur 5 ans (1,8%/an)**. En terme d'évolution d'accueil (part de la population supplémentaire par rapport au nombre d'habitants), Montlaur arrive en 1^{ère} position : entre 2013 et 2018, sa population augmente de +46,3%, suivie de Deyme (+29,5%) et Auzielle (+23%).

Les plus importantes progressions sur le Sicoval de 2013 à 2018

Taux de croissance démographique :



Taux de croissance démographique de 2013-2018 à l'échelle départementale

Sicoval : +9,3% soit +1,8% /an

CC Terres du Lauragais : 7,2% soit + 1,4%/an

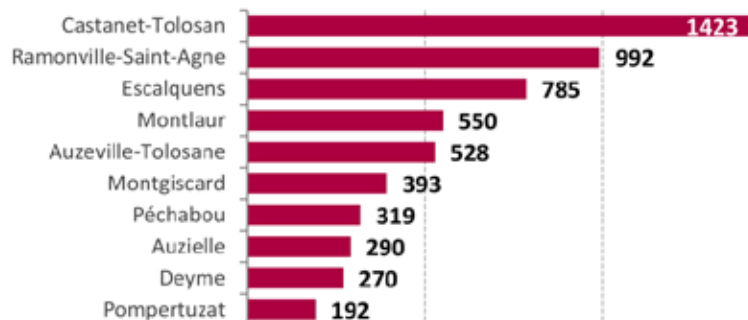
Toulouse métropole : + 6,6% soit + 1,3%/an

Haute-Garonne : +6,3% soit +1,2% /an

Toulouse : +6,2% soit 1,2%/an

CA Muretain : +5,9 % soit + 1,2%/an

Nombre d'habitants supplémentaires :





IL Y A DEUX BEAUX PROJETS EN COURS SUR LA MOBILITÉ AU SEIN DE TOULOUSE : LE TÉLÉPHÉRIQUE ET LE MÉTRO

Dans ce LPG, nous avons fait le choix de vous présenter l'actualité sur le Téléphérique.
L'avancement du projet Métro paraîtra lors d'un prochain numéro.

téléo LE 1^{ER} TÉLÉPHÉRIQUE URBAIN A TOULOUSE

Relier l'Oncopole à l'Université Paul Sabatier, en passant par l'hôpital Rangueil en 10 min

Avec ses 3 km, Téléo sera le plus long téléphérique urbain jamais construit en France. C'est un travail de grande ampleur, réalisé avec des entreprises de travaux publics et spécialisées dans les téléphériques, mené par le leader mondial du transport par câbles, Poma.

La technologie 3S retenue, un système innovant composé de 3 câbles (2 porteurs et 1 tracteur) allie performance et confort pour l'usager. Ce système permet de réduire le nombre de pylônes nécessaire **seulement 5 pylônes** pour le Téléo contre 20 pour une technologie monocâble classique, comme par exemple sur les remontées mécaniques au ski. L'infrastructure générera peu de nuisances sonores, car toutes les cabines seront passives, c'est-à-dire sans motorisation. Cette technologie implique également une meilleure stabilité des cabines et une très bonne résistance au vent.

LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ À L'ÉTÉ 2019.

Actuellement, 3 stations sont en cours de construction :

- Oncopole
- Hôpital Rangueil
- Université Paul Sabatier

Les stations sont positionnées de façon à garantir une accessibilité maximale pour les usagers des différents sites.

UN TRANSPORT ECOLOGIQUE

Téléo porte la promesse d'une métropole moins encombrée et plus respirable. Il s'inscrit dans une démarche visant à s'intégrer dans son environnement et à minimiser les impacts sur celui-ci, avec pour enjeux de préserver le paysage et la qualité du cadre de vie.

CHAMPION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En interconnexion avec les autres réseaux de transport, Téléo constitue une alternative efficace à la voiture et contribue à la réduction des gaz à effet de serre. Grâce à sa motorisation électrique, il est 30 fois moins polluant que la voiture.

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Pendant les travaux, des écologues sont régulièrement consultés afin de s'assurer que le chantier ne perturbera pas la vie d'espèces protégées.

UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

Seulement 5 pylônes pour 3 km de câbles : Téléo se distingue par son faible encombrement au sol. Son système performant et 100% électrique assure un impact sonore réduit, toutes les cabines sont en effet passives, soit, sans motorisation.

Un nouveau mode de transport entièrement intégré au réseau Tisséo.

Un seul titre de transport pour le téléphérique, le métro, le bus, le tram.

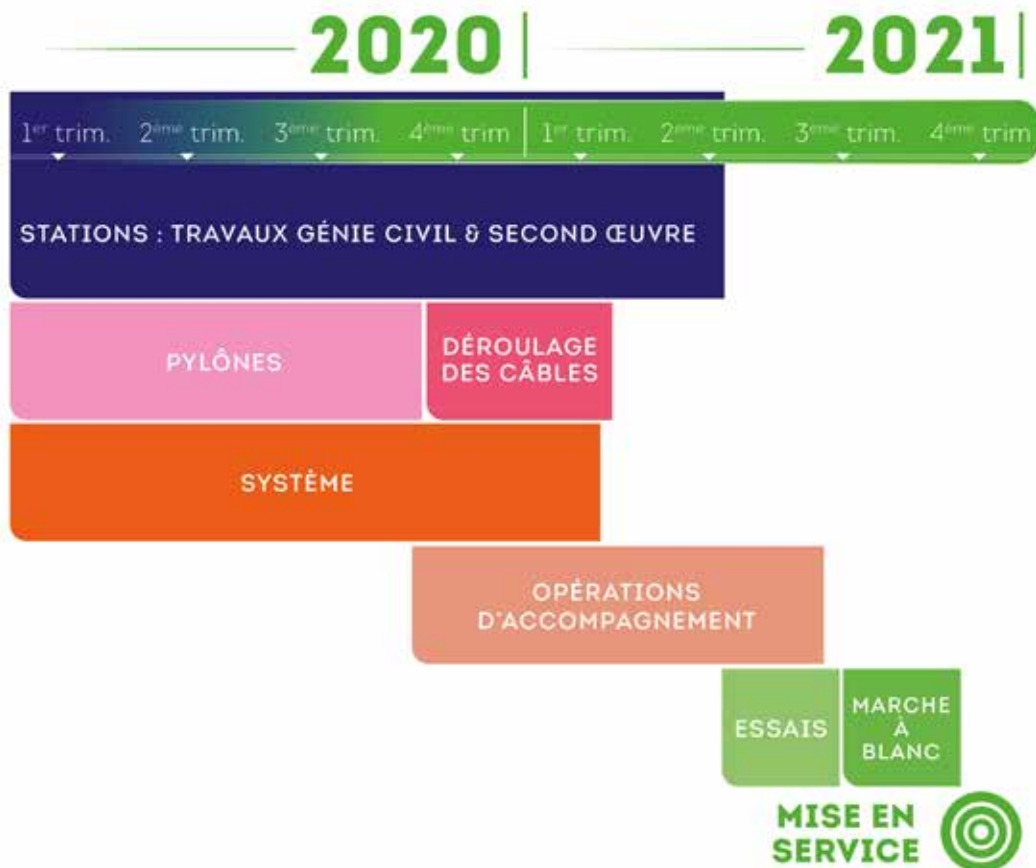




INFOS TISSÉO



CALENDRIER DES TRAVAUX





Il fait bon vivre à Goyrans ! Malvina, notre Doyenne de 103 ans en est bien la preuve ! Nous l'avons rencontrée et voici son histoire :

Elle s'appelle Malvina Agopian et vit paisiblement, entourée de son fils Guy et de sa belle-fille Renate au lotissement les Pins.

Malvina née Franco, est née le 06/01/1918 à Marseille dans une famille aux origines piémontaises. Elle a épousé Henri Agopian, Arménien apatride, ouvrier joaillier le 20/11/1937. Elle était alors âgée de presque vingt ans et lui de vingt-quatre. En ces temps, épouser un « sans certificat de baptême » n'était pas chose simple. A tel point que le curé qui les a mariés n'a accepté d'officier que derrière l'autel et moyennant 5 francs.

Détentrice du Brevet Elémentaire (lequel était un diplôme important à l'époque) et ayant fait des études dans une école de secrétariat, elle a été secrétaire comptable chez Cusenier à Marseille.

Elle a mis au monde Guy, son fils unique, en août 1940 et est devenue femme au foyer, s'occupant de son mari artisan joaillier et de son fils jusqu'à ce dernier quitte le domicile familial.

Son indépendance de caractère lui a certainement permis d'échapper à la mort lors du bombardement américain de Marseille le 27 mai 1944, en n'obéissant pas à la défense passive qui voulait lui imposer un lieu de protection, un hall de cinéma sur La Canebière, lequel a été détruit par une bombe faisant de nombreux morts.

Veuve, à 92 ans, le 11 janvier 2010 après plus de 72 ans de mariage, elle a vécu seule à Marseille jusqu'en novembre 2014, date de son installation chez son fils et sa belle-fille à Goyrans.

Elle a aujourd'hui 103 ans passés, et peut-être, par moments, est-elle encore à Marseille ville « de cœur » où elle aura vécu 96 ans.

Nous souhaitons à Malvina encore de beaux moments heureux auprès des siens.





INFOS PRATIQUES

LA MAIRIE DE GOYRANS

VOUS ACCUEILLE :

Les lundis : 9h à 12h et de 14h à 18h

Les mardis : 15h à 19h

Les mercredis : 9h à 12h (hors vacances scolaires)

Les jeudis : 14h à 18h • Les vendredis : 14h à 17h

Téléphone : 05 61 76 35 64

Mail : mairie@goyrans.fr

Site internet : <https://www.goyrans.fr>

LES PERMANENCES DE VÉRONIQUE HAITCE MAIRE DE GOYRANS :

Uniquement sur RDV pris au préalable à la Mairie :

Les lundis : durant la journée

Les mardis, jeudis et vendredis : à partir de 17h

Les samedis matin

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

URGENCES SMS : 114 

EUROPE : 112

ALLÔDOCTEUR : 39 66

RESOGARDE : 32 37

URGENCE EAU SICOVAL (WEEK-ENDS
ET JOURS FÉRIÉS) : 05 62 24 76 91

VIOLENCES CONJUGALES : 39 19

PETITES ANNONCES

Vends bois coupés de chêne, acacias et ormeau Dimension 50 cm de long

A venir chercher sur place - Si vous êtes intéressé(e),
veuillez contacter Monsieur Bernard FALCOU au **06 85 18 62 54**



Vous avez de belles photographies de Goyrans d'Hier et d'Aujourd'hui ?

Vous souhaitez les partager et les faire vivre ? Elles pour-

raient faire la Une de notre journal et... Pourquoi pas être exposées lors d'une prochaine manifestation ! Si cela était le cas, merci de les envoyer par mail à : corinne.lacoste31@gmail.com



INSCRIPTION POUR ACTU GOYRANS

Vous souhaitez avoir à l'instant T les informations de votre commune ? Être averti rapidement d'évènements particuliers, de situations d'urgences, actualités sanitaire ...

Alors n'hésitez pas ! Rejoignez nos 353 adhérents en vous inscrivant sur notre liste de diffusion numérique. Actu@goyrans.fr est uniquement une adresse de diffusion. Pour toute question/remarque, veuillez-vous adresser à mairie@goyrans.fr

Les adresses mail transmises pour l'inscription à actu@goyrans.fr demeurent strictement confidentielles et ne seront utilisées que pour la communication d'informations municipales, toute autre utilisation étant formellement exclue.

Vous pouvez vous inscrire ou vous désinscrire à tout moment par simple courriel à : mairie@goyrans.fr.